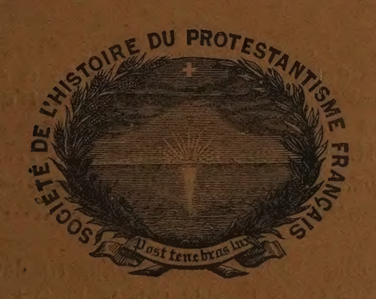
36e ANNÉE. — 1887

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — SIXIÈME ANNÉE

N° 8. — 15 Août 1887



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle)

1887

BOURLOTON. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

Prière d'adresser, rue des Saints-Pères, 54, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, qui sera rouverte au public tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures à partir du 17 octobre prochain.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LA PETITE-FILLE D'AGRIPPA D'AUBIGNÉ

DEVANT LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE

ÉTUDE CONTRADICTOIRE ET DOCUMENTAIRE[1]

« Pour moi, j'ai été frappée, abat- » tue, stupide jusqu'ici. Je reprends » courage et *je me trouve un peu* » *petite-fille* d'AGRIPPA. »

(MME DE MAINTENON, *Lettre authentique* du 15 juin 1706.)

« En fait d'*histoire*, la postérité est » condamnée aux *légendes*, et il est » bien rare que la *vérité* parvienne à » se réhabiliter!... »

(E. S., de l'*Acad. Française.*)

Au mois de novembre dernier, les grands journaux (*le Temps*, *les Débats*), qui donnent un compte-rendu hebdomadaire des travaux des cinq Académies de l'Institut de France, firent

1. La plupart du temps, quand on lit un article de revue de livres ou de polémique, il arrive qu'on n'y entend qu'*une* cloche et qu'*un* son, car le critique ne met pas sous les yeux du lecteur le texte critiqué ; il songe surtout à aligner ses phrases, à briller au lieu et place de l'auteur, parfois même à ses dépens. Nous voulons ici une discussion complète, *contradictoire*, et appuyée sur les *documents* en cause. C'est ce qui doit s'entendre par les deux épithètes données à cette étude historique et documentaire. Nous espérons qu'on les trouvera justifiées, et que l'on n'aura pas à regretter que, à raison de son caractère, ce travail ait pris une certaine étendue.

N.-B. — Il aurait pu et dû paraître plus tôt, mais la première partie de

connaître que l'Académie des sciences morales et politiques venait d'entendre la lecture de fragments d'un Mémoire de M. Geffroy, sur *Mme de Maintenon*, étudiée nouvellement d'après des documents authentiques. Et nombre de personnes, à opinion bien arrêtée sur la fameuse marquise, furent grandement étonnées d'apprendre que ce Mémoire du savant académicien était une plaidoirie en règle et sur pièces, ou plutôt un rapport en cassation, avec un arrêt mettant à néant tous jugements historiques antérieurement rendus contre Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, épouse morganatique de S. M. Louis XIV, roi de France et de Navarre.

« M. Geffroy (disait le *Journal des Débats*) passe en revue les prin- » cipales accusations portées contre elle par Saint-Simon et d'autres, et » il montre leur inanité. — On a accusé Mme de Maintenon d'avoir » régné sur Louis XIV et sur la France. Quelle preuve en pourrait-on » donner? Lors de la grande affaire de la Succession d'Espagne, elle » entretenait une correspondance suivie avec la princesse des Ursins, » mais il en ressort clairement qu'elle n'a jamais fait que transmettre » les vues et les conseils du roi, sans prendre aucune initiative. — A-t-elle » exercé sur la nomination et sur la chute de Chamillart l'influence » qu'on lui attribue? Pas le moins du monde. Le roi avait pris goût à » Chamillart, et il le nomma. Mais cet honnête et faible ministre, se » sentant écrasé sous le double héritage d'un Colbert et d'un Louvois, » demanda lui-même à se retirer, et sa chute s'accomplit sans les » *noires cabales* de Mme de Maintenon. — On lui attribue encore » d'avoir désigné d'autres incapables, par exemple Voysin. Mais Saint- » Simon lui-même, qui avait articulé le reproche, est obligé ensuite de » reconnaitre la grande valeur de ce fonctionnaire. Et si Mme de Main- » tenon a recommandé Boufflers et Villars, elle n'a pas déjà si mal placé » ses amitiés. — M. Geffroy cite encore d'autres reproches faits, sans » plus de fondement, *à cette pauvre Mme de Maintenon* SI CALOMNIÉE; » il les réfute, et montre que « cette vie avait été marquée au coin d'une » ferme et solide unité. »

l'intéressante étude bibliographique de M. E. Picot, sur les *Moralités*, n'a pu nous céder son tour, qu'elle attendait. Par contre, ce retard de publication nous procure l'avantage de pouvoir, *in fine*, tenir compte des divers articles consacrés depuis trois mois, par les journaux et revues, au livre de M. Geffroy. CH. R.

A lire ces lignes textuelles, ne semble-t-il pas que leur rédacteur ait été, tout le premier, surpris d'avoir à enregistrer de telles nouveautés? N'avait-il pas l'air de les envisager comme de hardis paradoxes?

Et lorsqu'il dit encore : « M. Geffroy montre qu'*on accuse à tort* Mme de Maintenon d'avoir poussé à la révocation de l'Édit de Nantes, et qu'*il n'est pas vrai* qu'elle ait pesé sur les affaires, le reporter académique a beau résumer littéralement ce qu'il a entendu, il a beau ajouter placidement que « sur ce point, le savant auteur du Mémoire entre dans beaucoup de détails, et réfute successivement la plupart des accusations dont l'accable Saint-Simon », tout cela ne paraît pas énoncé avec conviction, et — soit que le ton ait fait la chanson, soit prévention chez le lecteur — on s'est demandé, en lisant cette analyse, s'il était vraiment possible que l'on *innocentât* ainsi la marquise de Maintenon, si la chose avait pu être *sérieusement* tentée, si M. Geffroy, le sévère historien, ne s'était pas singulièrement illusionné et n'avait pas adopté lui-même une incroyable *erreur* en prétendant rectifier ce qu'il croyait *erroné!*

Et voyez en même temps ce qui arrive. Une réception solennelle de nouveau membre a lieu à l'Académie française, le 10 février. Le hasard veut que la marquise de Maintenon doive faire les frais de la séance, qu'on y échange, de part et d'autre, force aménités oratoires, voire même certaines idées, à son occasion. Et si, d'un côté, le récipiendaire est de ceux qui volontiers blanchiront la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, à l'endroit de la néfaste mesure édictée en 1685, en revanche, le directeur de l'Académie la tient hautement pour coupable, quoi qu'on en puisse dire. A ses yeux, la condamnation portée contre elle par des contemporains, notoirement passionnés, subsiste sans appel. Les critiques de la séance penchent également dans ce sens, ils se mettent en garde contre les « ré-

habilitations à outrance » ; ils font bon marché des obscurités et des mystères, et ceux-là même qui se montrent le moins engagés et de meilleur accommodement, disent qu'après tout découvertes et témoignages importent peu, et que la légende devant perpétuellement primer l'histoire, ce n'est pas la peine de tant s'y arrêter! Finalement, on déclare que Mme de Maintenon *avait été, était* et *serait à toujours responsable* de la révocation de l'Édit de Nantes[1].

De bonne foi, peut-on admettre sans sourciller ce scepticisme doctrinaire, cette insouciance systématique? Parce que la vérité historique n'est point vérité mathématique, et qu'elle est trop souvent altérée par les passions et les intérêts humains, faudra-t-il donc tout croire indifféremment ou ne rien croire? Si les faits, les documents, sur lesquels a été bâtie telle version, n'ont point existé, s'ils ont été dénaturés ou faussement interprétés, faudra-t-il s'en tenir, malgré tout, aux opinions ayant en quelque sorte possession d'état, repousser par un dédaigneux déclinatoire toutes les réclamations, motivées ou non, et dire, sans rien vouloir écouter : « La cause est entendue! »

Si c'est l'avis d'aucuns, ce n'est toujours pas le nôtre.

Surtout quand il s'agit, comme dans l'espèce, d'une des personnalités historiques les plus marquantes, les plus énigmatiques, les plus controversées, et d'événements enveloppés de mystère, livrés d'autant plus aux disputes passionnées des hommes ; — personnalité et événements sur lesquels, en réalité, le débat est loin d'être clos; — surtout quand le dossier de l'affaire a toujours été insuffisant, incomplet, à bon droit suspect, bourré qu'il fut de pièces inauthentiques, falsifiées, inventées ou classées au hasard. Surtout enfin si un nouvel opinant, venant à prendre la parole, est, comme aujourd'hui, un homme ayant toute la compétence et l'autorité

1. Voy. ci-dessus, pages 166-168.

requises en la matière, et si, quelque puisse être le résultat des investigations auxquelles il nous convie, on est assuré d'avance de trouver en cette rencontre grand intérêt et grand profit.

Nous voulons donc examiner ici avec la plus sérieuse attention le travail qui vient d'être soumis au public par M. Geffroy, et, pour cela, nous nous sentons (nous aimons à le dire) tout à fait à l'aise, car nous n'y apportons aucune opinion préconçue, aucun préjugé. Il s'agit de nous prononcer sur la part de responsabilité de la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné dans la révocation de l'Édit de Nantes. Or, depuis plus de trente ans que cette question, parmi tant d'autres, s'est trouvée sur notre chemin, nous n'avions eu ni le loisir de l'approfondir spécialement, ni l'occasion de nous prononcer aucunement pour ou contre. Nous sommes donc en mesure de l'envisager aujourd'hui en toute liberté d'esprit et de conscience.

Le travail communiqué, en novembre dernier, par M. Geffroy à son Académie, en quoi consistait-il véritablement? Ce n'était certes pas une apologie *a priori*, un panégyrique plus ou moins paradoxal de madame de Maintenon, comme on put d'abord se le figurer, à la lecture des comptes-rendus sommaires de journaux. C'était un très important inventaire, à la fois bibliographique et biographique, surtout *documentaire* et historique, dressé à la suite de longues et sévères recherches, tendant à établir des faits indéniables qui ressortent d'une série de lettres rigoureusement contrôlées. Le Mémoire, lu en partie à l'Académie, forme une *Introduction* à deux volumes de CORRESPONDANCE, publiés par la librairie Hachette (Introduction qui n'a pas moins de 81 pages petit texte). Le titre de l'ouvrage est : MADAME DE MAINTENON, D'APRÈS SA CORRESPONDANCE AUTHENTIQUE. *Choix de Lettres et Entretiens.*

Qu'a voulu M. Geffroy en composant ce *choix?* Il s'en explique d'une façon très nette et très plausible. Il a voulu combler une *lacune* étrange de notre littérature historique et morale. Nul recueil n'existe encore offrant, *dans son ensemble*, la correspondance qui raconte une telle vie. Malgré l'effort très méritant de Lavallée (son œuvre est d'ailleurs confuse, et il n'a pu aller jusqu'au bout), malgré plusieurs autres travaux partiels, on en était toujours demeuré, après tout, aux *falsifications* du XVIIIe siècle, depuis si longtemps absolues maîtresses du terrain et qui ont servi à sophistiquer tant d'écrits secondaires. M. Geffroy ne pouvait songer pourtant à donner une édition *complète* (chose prématurée encore à l'heure qu'il est) ; en outre, c'eût été risquer de noyer dans un fouillis obscur (que doit dédaigner l'histoire) les parties vives du monument. L'essentiel était de mettre à la portée du lecteur des informations sûres et d'éliminer, une fois pour toutes, ces fabrications éhontées qui conservent encore leur ridicule crédit; car bien peu de livres, jusqu'en ces derniers temps — y en a-t-il *deux* ou *trois?* — qui ne persistent à mettre sur le compte de Madame de Maintenon, et par citations *voyantes*, les inventions les plus grossières de La Beaumelle. M. Geffroy a donc pris le parti de faire un *Choix* raisonné des lettres les plus instructives, montrant *tous* les aspects d'une physionomie qui est plus variée qu'on ne le croit d'ordinaire. La longue *Correspondance* de la marquise avec son directeur (l'honnête abbé Gobelin), rapprochée des *Entretiens*, livre en traits fidèles l'histoire assez peu connue, incomplète encore, de sa jeunesse et de son élévation première. Devenue presque reine, ses lettres aux dames de Saint-Cyr et à l'archevêque de Paris (cardinal de Noailles) offriront un double aspect du rôle auquel elle se vit appelée et aideront à en comprendre le vrai caractère. Enfin, ses billets à madame de Caylus et à madame de Dangeau feront connaître sa vie quotidienne et familière ; sa vaste correspondance avec le duc de Noailles et avec la princesse des Ursins la fera voir cumulant sa sollicitude pour

les affaires du roi d'Espagne avec une constante anxiété pour la fortune des armes du roi de France. — Dans un tel recueil, l'*historien*, le *biographe*, le *moraliste* même, trouveront chacun leur compte aussi bien que le simple *lecteur*, et, pour peu que celui-ci lise avec réflexion et contrôle, c'est la vérité, la *vérité vraie* qui devra s'en dégager enfin tout entière.

Voilà, résumé avec ses propres termes, ce qu'a voulu M. Geffroy. Passant en revue successivement, dans les onze chapitres de son Introduction, les diverses phases de l'existence de la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, il fait apparaître par les textes, pour la première fois vérifiés scrupuleusement et chronologiquement classés, une image sincère de *madame de Maintenon, image peinte par elle-même.*

C'est sans doute ce que plusieurs avaient déjà prétendu faire, à commencer par le « misérable » La Beaumelle (comme l'appelle Voltaire), avec son ramas de pièces artificielles[1]. L'idée, en tant qu'idée, était fort juste, car, ainsi que l'a dit Monmerqué, dans son article de la *Biographie universelle* (1820), « les lettres de madame de Maintenon sont les meilleurs Mémoires de cette femme célèbre ». Et il cite Voltaire qui lui-même, tout en criant au faussaire, et en présence de lettres d'authencité suspecte, disait : « Elles ont un caractère de naturel et de vérité, qu'il est presque impossible de contrefaire. [2] »

Auger, l'éditeur de 1807, rectifia, après l'abbé Millot, un certain nombre de lettres, en ajouta d'inédites, et les fit précéder d'une notice, jugée alors excellente. C'était un progrès. Trois ans après, parut sans nom d'auteur, et sous ce titre même : *Madame de Maintenon peinte par elle-même*, un ou-

1. « Vous me reprochez d'avoir publié les « Lettres de Madame de Maintenon », écrivait La Beaumelle dans sa *Réponse au Supplément du Siècle de Louis XIV* (1754) : le public m'en a su gré. » — Eh ! oui, sans doute, traître ! mais le public pris au dépourvu a été induit en erreur. C'est bien là qu'est l'irréparable malheur !

2. *Siècle de Louis XIV.*

vrage qui était dû à la plume d'une femme et portait cette épigraphe : « *La voilà telle qu'elle était, et c'est elle-même qui vient se montrer à vous.* » On voit que la pensée est la même que celle de M. Geffroy, et il faut reconnaître que, si le livre a le défaut d'être trop apologétique, il présente néanmoins beaucoup d'intérêt et a le mérite de donner, avec force citations et extraits, la série des événements composant la vie de madame de Maintenon. Mais les citations, les extraits, où pouvait-on les puiser *avant* les travaux de Lavallée et de M. Geffroy, si ce n'est à une source frelatée et trompeuse? Y a-t-il rien d'irritant comme la situation d'esprit où vous placent ces écrits, bien intentionnés et fort louables d'ailleurs, qui, par la fatalité de leur date et celle des circonstances, contiennent un mélange inextricable de vrai et de faux, d'histoire et de roman ? Ce n'est pas que l'auteur dont il s'agit ici fût dépourvu de critique.

« On ne peut parler (dit-il) des détails de la vie de madame de Main-
» tenon sans lire les *Mémoires* de La Beaumelle. qui avait été chargé
» par la maison de Noailles d'écrire cette vie, et qui a reçu de cette
» maison tous les matériaux nécessaires pour la rendre complète. C'est
» aussi dans cet historien qu'on trouve la collection la plus étendue des
» lettres de madame de Maintenon. Tous ceux qui, depuis, se sont occupés
» de cette femme célèbre, ont été obligés d'avoir recours à La Beaumelle.
» Ce n'est point des faits qu'il faut se défier en le lisant : il cite sans cesse
» ses autorités; mais il faut, je crois, se tenir en garde sur la manière
» dont il envisage certains faits, et sur les conjectures qu'il hasarde quel-
» quefois pour suppléer aux faits qui lui manquent. Je n'ai donc suivi cet
» auteur que lorsque les lettres de madame de Maintenon venaient
» appuyer son récit ; et lorsque ces lettres m'ont manqué, je me suis
» contenté de le citer. »

On voit sur quoi l'auteur a été *obligé* de se régler : sur des lettres plus ou moins altérées par La Beaumelle. Il n'y voit que matière à *quelque défiance*, pour des *conjectures* parfois *hasardées*... Il *s'appuie* sur les lettres... Il *se contente* de citer au besoin son La Beaumelle... Et, malgré tout cela, malgré le

caractère trop optimiste de cet ouvrage, l'intérêt en est réel et les conclusions ont une grande analogie avec celles de M. Geffroy, de même que le plan adopté par le nouvel éditeur est fort semblable à celui que s'était tracé l'écrivain féminin de 1810.

« J'ai renoncé à toute lecture, dit-il, et n'ai suivi, daus toute ma » narration, que l'impression que j'avais reçue de ses lettres et de ses » entretiens... Je n'ai épargné aucune peine pour faire parler madame » de Maintenon dans toutes les époques, dans toutes les situations inté- » ressantes de sa vie, de manière à mettre ceux qui la liront, en état de » prononcer avec sûreté sur son caractère et sa conduite. »

Si nous insistons sur ce rapprochement un peu inattendu, et qui nous semble être resté inaperçu, c'est qu'il est en soi assez curieux, et c'est pour faire ressortir en même temps d'autant plus ce qui est tout à fait neuf et spécial dans l'œuvre de M. Geffroy : une série complète de textes collationnés, où tout est *authentique*, où beaucoup est *inédit*, en un mot un *dossier sincère*, à l'abri de tout soupçon; et, avec cela, une étude sans phrases, sans parti pris, sans idée de dithyrambe, en un mot, une *étude documentaire*, le seul genre d'études qui ait aujourd'hui du crédit.

De ce travail important le besoin se faisait évidemment sentir, et M. Geffroy l'a péremtoirement démontré. Rien n'est tenace comme l'erreur, surtout dans les questions où se mêle la passion! On a beau savoir depuis longtemps que la haine féroce de courtisans curieux fit diffamer, de son vivant, l'épouse morganatique du roi de France; que les plumes des gazetiers et des pamphlétaires, surtout celles d'une princesse allemande « ulcérée » et d'un duc et pair « enragé », l'ont atrocement calomniée et vilipendée; qu'il a plu, un beau jour, à un petit jeune homme, à un « écervelé audacieux » (comme l'a encore très justement désigné Voltaire), de publier des lettres apocryphes, avec une sorte de *roman* de sa façon en

guise de *biographie* de madame de Maintenon, et de discréditer ainsi à l'avance tout ce qui serait par la suite écrit sur elle; on a beau savoir tout ce la, — Voltaire au siècle dernier, Lavallée, il y a vingt-cinq ans, ont beau l'avoir dénoncé, proclamé par-dessus les toits, — l'on n'en continue pas moins à juger et à écrire de nos jours, sur la parole de la Palatine, de Saint-Simon, de La Beaumelle !

Quelle preuve plus palpable de cette obstination dans l'injustice que ce qui s'est passé tout récemment à l'Académie française et dans les journaux?...

Aussi y aurait-il vraiment lieu de se demander, avec le judicieux critique de la *Revue des Deux Mondes*, M. Brunetière[1], si M. Geffroy, en reprenant aujourd'hui le procès, sera plus heureux que ses prédécesseurs? si les deux volumes qu'il nous donne triompheront de l'erreur et de la mauvaise foi? si Mme de Maintenon, trop longtemps jugée sur de faux témoignages, finira par l'être, comme tout le monde, sur ses actes et sur ses écrits? Il l'espère, dit-il, mais *sans oser en répondre*, car l'on sait comment le mensonge et la calomnie s'introduisent dans l'histoire, mais l'on ne sait quand ni comment ils en sortent[2].

Nous aussi, nous espérons que M. Geffroy n'aura pas élaboré en vain une œuvre si sagace, si satisfaisante à tous égards, par la certitude des textes coordonnés, par la netteté des notes et éclaircissements qui coordonnent le tout et en assurent l'intelligence. Nous voudrions qu'il nous fût donné de contribuer, pour ce qui nous concerne, à faire partager à d'autres le plaisir que nous venons d'éprouver en lisant len-

1. Numéro du 15 février 1887.

2. Entre tant d'autres exemples de cette triste vérité, nous en avons, nous autres Huguenots, un bien illustre et bien douloureux dans nos annales : c'est celui de l'amiral Coligny. A quoi sert que sa mémoire ait été solennellement réhabilitée, que des catholiques comme Bossuet et Montesquieu lui aient rendu un complet hommage, puisque le premier faquin venu se croit encore permis de lui jeter de bas en haut des injures dans tel ou tel journal, ainsi qu'on l'a pu voir il n'y a pas plus de trois ans? (Voir à ce sujet, *Bull.*, t. XXXIII, p. 215).

tement, le crayon à la main, et d'un bout à l'autre, cet excellent travail du savant historien.

Malheureusement, nous sommes ici forcé de nous limiter, nous ne pouvons entreprendre de passer en revue avec M. Geffroy toutes les phases privées et politiques de la vie de Mme de Maintenon, où il a pourchassé les faussetés invétérées et porté la lumière. Nous le regrettons, car il y a un sérieux enseignement à tirer de tout cet ensemble de démonstrations qui se fortifient l'une l'autre, au fur et à mesure, et font mieux encore apprécier chaque partie. Mais il nous faut, pour le moment, nous restreindre à la question qui nous touche plus particulièrement ici, nous et nos lecteurs : celle de *la Révocation de l'Édit de Nantes*. Aussi bien est-ce en même temps celle qui est le plus connue de tous, ou plutôt que tous *s'imaginent* le mieux connaître, celle qui tient le haut du pavé dans la vie de *la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné*, et qui rencontra naguère le plus d'incrédules, quand il fut dit qu'elle ne devait pas porter devant l'histoire le poids de ce crime, et que tel était l'avis motivé de son nouvel historien. On répondit qu'elle le porterait toujours, et c'est là évidemment l'opinion préétablie de tout le monde en général, surtout parmi les protestants.

En abordant ce problème (redoutable, paraît-il), nous ne nous dissimulons donc pas ce que la tâche a d'épineux, et nous serions tenté de commencer comme le Paysan du Danube :

> Veuillent les Immortels, directeurs de ma langue,
> Que je ne dise rien qui puisse être repris !

Mais entrons dans le débat carrément.

Avant tout, quel est l'état présent de la question? Quels sont les derniers actes d'accusation? Il nous faut spécifier le terrain du débat. Sur quels chefs, sur quels faits et articles,

l'inculpée se trouve-t-elle condamnée? Y eut-il des preuves et considérants énoncés? ou bien est-ce que le jugement aurait été rendu tout bonnement (comme au bon temps d'avant 89), sur « les faits résultant du procès »?

Les premiers accusateurs furent notoirement des anecdotiers de la cour, des nouvellistes de la ville, des faiseurs de libelles et d'épigrammes, des *réfugiés*, ceux-ci trop justement outrés de l'iniquité du Roi-Soleil. Et, quels que soient leur titre et leur rang, l'on ne peut que ranger au nombre de ces premiers et principaux détracteurs, la Palatine et Saint-Simon. L'une, la princesse, a voulu décrier une « *concubine* » (le mot est d'elle), qui lui disputait victorieusement le cœur de son adoré Louis XIV; elle l'a outragée dans des lettres dignes de la harangère la plus forte en gueule. L'autre, le duc et pair, entiché de noblesse jusqu'à la manie, n'a songé qu'à assouvir formidablement sa soif inextinguible de vengeance contre une... *parvenue!* Il ne faut pas oublier, en effet (et M. Brunetière vient de le rappeler fort à propos), que, malgré tout le génie de peintre et d'écrivain déployé par cet historiographe secret du règne, on admirerait un peu moins ses prodigieux Mémoires, « s'ils n'étaient fondés, *pour la plus grande part*, sur des commérages d'antichambre ou des propos d'office ». — Enfin le « malheureux » La Beaumelle, déjà nommé (dont le dessein n'était pourtant pas de nuire à celle dont il « composait » les lettres, la biographie), a contribué plus que personne à lui faire un mal de longtemps irréparable, en altérant à sa fantaisie la correspondance originale, en l'adultérant de sa prose, en fabriquant de son cru des pièces entières, en lui prêtant des pensées, des mots à effet, qui se sont transmis depuis lors comme vérités de bon aloi et sont encore partout reproduits et journellement cités.

Vraie ou fausse (*quod est demonstrandum*), on peut dire que c'est bien ainsi que s'est faite l'opinion régnante.

Mais enfin, cette opinion où la saisir, nettement déduite et formulée, afin de la prendre au corps, d'entamer une discussion avec elle, de la confronter avec son savant antagoniste M. Geffroy? Il ne s'agit ici, pour l'instant (ne l'oublions pas), que de l'acte du 22 octobre 1685, de l'Édit révoquant celui de Nantes, c'est-à-dire du grand grief de la France protestante (disons mieux : de la vraie France tout entière) contre l'absolutisme du Roi Très-Chrétien. Eh bien, à ce point de vue épisodique, quel meilleur témoignage, quel meilleur résumé d'information pourrions-nous chercher ici, que le grand ouvrage de *la France protestante*, cette encyclopédie biographique rédigée avec un savoir si consciencieux et si éclairé.

Donc, voici ce que MM. Haag, dans leur tome Ier, à l'article D'AUBIGNÉ, écrivaient en 1846, comme conclusion de leur notice sur madame de Maintenon, pour le point spécial qui nous occupe.

« ..... La reine était morte le 30 juillet 1683. A la fin de 1674, madame Scarron avait acheté, des bienfaits du roi, la terre de Maintenon, qui fut érigée en marquisat, et dont elle porta depuis le titre. Mais ce n'est que depuis 1680, où elle fut nommée seconde dame d'atours de madame la Dauphine, qu'elle eut à la cour une existence indépendante de madame de Montespan.

» On voit qu'à l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes, madame de Maintenon était au plus haut point de sa faveur : elle était reine ; le roi travaillait chez elle avec ses miuistres. Quelle est donc la participation qu'on peut lui reprocher à cet acte, et à tous les actes de despotisme sanguinaire qui le précédèrent et le suivirent? Les opinions sont partagées. Selon les uns, elle ne fit que suivre le torrent sans essayer d'y résister : l'intérêt de sa position, joint au désir de convaincre même ses envieux de la sincérité de sa conversion, lui commandait sa conduite. Selon d'autres, elle ne se contenta pas d'une approbation tacite ; elle poussa, par ambition plutôt que par fanatisme, à la présentation de ses anciens coreligionnaires. Ses lettres prouvent au moins qu'elle n'y resta pas indifférente :

« Ruvigny[1] est intraitable, écrivait-elle; il a dit au roi que j'étois née » calviniste, et que je l'avais été jusqu'à mon entrée à la Cour. Ceci » m'engage à approuver des choses fort opposées à mes sentimants. » Cet aveu est précieux et explique parfaitement quel fut le mobile de sa conduite.

Une fois placée sur cette pente dangereuse, l'hypocrisie, il lui fut impossible de s'arrêter. Quelques citations feront voir tout le chemin qu'elle parcourut en peu de temps dans cette voie. A la date de 1672, elle écri-à son frère :

« On m'a porté sur votre compte des plaintes qui ne vous font point » honneur. Vous maltraitez les huguenots, vous en cherchez les moyens, » vous en faites naître les occasions. Cela n'est pas d'un homme de » bonne qualité. Ayez pitié des gens plus malheureux que coupables; ils » sont dans des erreurs où nous avons été nous-mêmes, et d'où la vio- » lence ne nous aurait jamais tirés. » Plus tard, en 1681, la célèbre marquise se rapproche beaucoup de la manière de madame de Neuillant dont elle ne devait pas cependant avoir gardé un souvenir très agréable[1]. « Le » Roi, écrivait-elle, pense sérieusement à son salut et à celui de ses sujets. » Si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son » royaume : c'est le sentiment de M. de Louvois, et je le crois là-dessus » plus volontiers que Colbert, qui ne pense qu'à ses projets et jamais à » la religion. » Et en 1684 : « Le Roi a dessein de travailler à la conver- » sion entière des hérétiques. Cette entreprise le couvrira de gloire devant » Dieu et devant les hommes. » L'année suivante, l'illustre époux de madame de Maintenon dut se croire arrivé au comble de la gloire : « Le » Roi, écrivait-elle, est fort content d'avoir mis la dernière main au grand » ouvrage de la réunion des hérétiques, à l'Église. Le P. de La Chaise » a promis qu'il n'en coûterait pas une goutte de sang, et Louvois dit la » même chose. Je crois bien avec vous que toutes ces conversions ne sont » pas également sincères; mais Dieu se sert de toutes voies pour ramener » à lui les hérétiques. Leurs enfants seront du moins catholiques. Si les » pères sont hypocrites, leur réunion extérieure les rapproche du moins » de la vérité : ils ont les signes de commun avec les fidèles. Priez Dieu » qu'il les éclaire tous : le Roi n'a rien plus à cœur. » Après des documents aussi positifs, on ne saurait en toute équité refuser à madame de Maintenon une part dans la *gloire* du petit-fils de Henri IV. »

1. Ruvigny, député des Églises Réformées en Cour.

2. Madame de Neuillant était la marraine de Françoise d'Aubigné. Elle était catholique, et avait traité sa filleule, au retour de la Martinique, avec la dernière dureté pour l'amener à conversion.

Voilà ce qui s'appelle exposer et conclure. Le jugement est fortement et froidement motivé. Madame de Maintenon est condamnée en première instance, non sans une *pointe* de sarcasme.

La deuxième édition de la *France protestante*, qui nous a donné, en 1877, un nouvel et excellent article d'AUBIGNÉ, est plus positive et plus rigoureuse encore dans le même sens.

« ... Reine par l'esprit, l'incroyable fée (comme l'appelle Saint-Simon) » avait part à tout, et seize mois après le mariage éclata la révocation de » l'Édit de Nantes. L'exact Dangeau enregistre : « Lundi, 22 oct., à Fon- » tainebleau. Le Roi, après son dîner, alla courre le cerf dans sa calèche; » il avait avec lui Mad. la duchesse de Bourbon et mesd. de Maintenon et » de Thianges... Ce jour-là, on enregistra dans tout le royaume la cassa- » tion de l'Édit de Nantes, et l'on commença à raser tous les temples qui » restoient... Le soir, il y eut comédie italienne. »

« On a dit en ces derniers temps, où l'effervescence du zèle ultramontain a beaucoup obscurci de vérités, que le « haineux » Saint-Simon calomnie Louis XIV et ses entours, que madame de Maintenon, liée par ses souvenirs de famille, pouvait moins que personne protéger les huguenots ; qu'elle gémit en secret de ce qu'elle vit sans pouvoir l'empêcher ; que d'ailleurs le Roi et elles furent trompés par de faux rapports et qu'ils ignoraient la gravité de ce qui se passait dans les provinces. Erreur. Le roi n'a rien ignoré, car rien ne se faisait contre les personnes ou les biens, dans tout le royaume, sans qu'on en référât directement à lui, et ceux qui ont lu quelque correspondance officielle du temps savent qu'un intendant de province ne se permettait pas de sévir à l'égard d'une personne qui n'était pas un malfaiteur de droit commun, sans écrire d'abord à Paris pour solliciter les ordres du roi. Louis XIV avait la prétention de gouverner tout son royaume comme une famille, de tout savoir, de tout résoudre, et la moindre bagatelle non prévue par les ordonnances et règlements en vigueur devait remonter jusqu'à lui. Les lettres de cachet, en vertus desquelles tant de milliers de gens furent incarcérés, portaient toutes sa signature. Si madame de Maintenon fut gênée dans l'expression de sa sympathie pour d'anciens coreligionnaires, comment fut-elle également sourde quand la persécution atteignit un peu plus tard les jansénistes, les quiétistes, et, jusque dans les plus hauts rangs de l'épiscopat français, des prélats vénérables, qui étaient ses propres amis, comme Fénelon et

le comte de Noailles ? Madame de Maintenon fut tellement impitoyable aux protestants que, sur la fin de l'année 1688, quelqu'un (qu'on croit être Vauban) ayant proposé au roi de faire rentrer les expatriés en leur accordant la liberté de conscience sans exercice public du culte, elle rédigea de sa main pour le roi un mémoire qui concluait durement au rejet de toute concession de ce genre. Était-ce donc un cœur sans pitié ? Nullement. Ceux qui parlent d'elle avec le moins de faveur constatent sa sévérité pour elle-même et son infatigable charité pour les pauvres. La grande affaire et la grande joie de sa vie fut l'institution qu'elle fonda pour l'éducation des filles nobles, sans fortune, à Saint-Cyr. Mais le secret est qu'elle s'était rivée elle-même dans des fers dont rien ne pouvait la détacher : le père La Chaise et les autres émissaires de la Compagnie de Jésus qui circonvenaient le trône lui avaient livré le roi pour mari, à la condition qu'à son tour, par le moyen du roi, elle leur livrât tout. Elle ne fut libre qu'aqrès le dernier soupir de Louis XIV.

Une fatalité singulière semble s'être attachée à l'histoire de Françoise d'Aubigné pour l'empoisonner de couleurs fausses et de faux renseignements. Elle-même a volontairement ouvert la carrière aux erreurs sur son compte en brûlant ou faisant brûler, peu de temps avant sa mort, oute sa correspondance et particulièrement les lettres qu'elle avait reçues du roi et de la famille royale. Elle consentit, disait-elle, « à être une énigme pour tout le monde ». L'adulation y a pris ses avantages. Pouvait-on attendre autre chose que des louanges sur une femme aussi distinguée, d'ailleurs, et qui fut si puissante, de la part de sa nièce la comtesse de Caylus[1], des dames de Saint-Cyr, qui ne parlent de leur fondatrice qu'avec vénération; de ses créatures, comme l'abbé de Choisy et l'évêque de Soissons, Languet de Gergy; enfin, de son arrière-neveu le duc de Noailles[1]. Voltaire (dans le *Siècle de Louis XIV*) ne l'avait jugée qu'avec une grande modération; mais le malheur a voulu que son éloge fût aussi cnmposé, et ses lettres pour la première fois publiées par le plus malhonnête des éditeurs : nous avons nommé La Beaumelle. Ayant aperçu par hasard, entre les mains de Racine fils, une partie de la correspondance de Mme de Maintenon, ce littérateur jeta son dévolu sur un pareil trésor, et, sans souci que de se faire à soi-même un renom littéraire, le publia en le grossissant par d'autres recherches, mais surtout en l'altérant à sa guise, en mutilant certaines lettres, en fondant ensemble certaines autres, en y intercalant à tout propos des phrases de son cru, en

1. Mademoiselle de Villette-Mursay, qu'elle avait convertie, élevée et mariée.
2. Le membre de l'Académie française, mort en 1886 et récemment remplacé par M. Ed. Hervé.

osant même insérer des lettres complètement fabriquées par lui. Malgré les réclamations de Voltaire, qui le démasqua sur-le-champ, le recueil de La Beaumelle (d'abord en 3 vol. in-12, imprimés à Francfort sous la date de Nancy, 1752; puis en 6 vol. de *Mémoires* et 9 vol. de *Lettres*, Amsterdam, 1755-56), ce recueil mensonger, composé avec infiniment d'art, s'empara du public et popularisa une héroïne, légère dans sa jeunesse sage, modeste et sainte dans la seconde partie de son existence, qui ressemble à Mme de Maintenon peut-être, mais qui certainement est la création de son imprudent éditeur. Tout le monde a subi l'influence de cette tromperie. D'honorables écrivains se sont efforcés, soit comme Auger (1807) de purifier le recueil des lettres de Mme de Maintenon, soit comme le duc de Noailles (1848-59), de refaire son histoire; « tous les historiens se sont cependant encore largement servis de ces fausses lettres » dit M. Th. Lavallée[1], les ont victorieusement citées, depuis Voltaire » jusqu'à M. le duc de Noailles, et, si j'ose me nommer ensuite, jusqu'à » moi-même; enfin c'est un roman qui est devenu de l'histoire, et — je » le crains — de l'histoire irréparable[1]. »

Ces dernières paroles sont tellement vraies, que feu Théoph. Lavallée, bon et savant écrivain, professeur à l'École militaire de Saint-Cyr, paraît avoir été imbu de la même passion que les élèves et les religieuses de la fondation pour *la gloire du couvent* : il n'a rien écrit sur Mme de Maintenon où l'on ne sente un aveugle désir de la trouver irréprochable. Il a recherché d'ailleurs pendant bien des années, avec le zèle le plus méritoire, les écrits autographes de cette femme célèbre, voulant en pupublier le recueil complet... Il se proposait d'employer dix volumes à la *Correspondance générale* qui, commencée en 1865, s'ouvre par une étude sur les falsification de La Beaumelle[3].... Mais la mort l'arrêta au

1. *Correspondance générale de Mme de M...* (allant de 1648 à 1701), 4 vol. in-12, 1865-66. Ouvrage resté inachevé. Voy t. I, p. XXII.

2. On sait que cet article est de notre collègue et ami, M. Henri Bordier, comme tant d'ouvrages de cette deuxième édition de la *France protestante*, qu'il rédige avec tant de savoir, d'indépendance et de labeur.

3. Nous blâmons autant que qui que ce soit l'œuvre de La Beaumelle, dont nous n'avons pas ménagé ci-dessus la perversité. Toutefois, nous ne pouvons nous dispenser d'accorder au pauvre diable des circonstances atténuantes. Les arrangements déplorables qu'il s'est permis étaient alors jusqu'à un certain point à la mode. Avant et après lui, n'a-t-on pas arrangé de la sorte les Mémoires de d'Aubigné (1729), ceux de Sully (17..), etc.? C'était le faux goût du temps. La Beaumelle était un jeune étourdi, de beaucoup de moyens et d'esprit, mais qui eût tout d'abord le malheur d'exaspérer Voltaire et de s'en faire un ennemi mortel, en blessant son amour propre. En publiant d' « impertinents Mémoires et d'extravagantes anecdotes » de Mme de Maintenon il ne voulut assurément

quatrième (1866), qui se clôt par une lettre du 29 décembre 1701. D'autres lettres authentiques de Mme de Maintenon ont été publiées vers le même temps, et l'*on peut espérer que « l'ÉNIGME », si nous ne l'avons pas résolue, le sera pourtant un jour.* »

Tel est, *parte in quâ*, ce second article, ce second réquisitoire de la *France protestante* refondue, et (outre qu'il ajoute et fortifie très utilement le premier, et de façon que M. Geffroy, nouveau contradicteur, n'a qu'à se bien tenir !) il importait de le reproduire ici, à cause des indications, des idées additionnelles qu'il contient et qui ne pouvaient manquer de vivement intéresser nos lecteurs. Nous en avons souligné les derniers mots, renfermant la réserve peut-être un peu ironique d'un juge sûr de son fait, et montrant au perdant une fiche de consolation dans les brouillards de l'avenir... « On peut *espérer* que l'ENIGME, si nous ne l'avons pas résolue, le sera pourtant un jour ». — Condamnée, vous n'avez plus qu'à vous pourvoir en cassation, comme le dit le président après le prononcé de l'arrêt.

L'*espoir*, — cet espoir qui, il est vrai, console... — se réaliserait-il donc déjà? Le jour de l'éclaircissement définitif de la fameuse ÉNIGME serait-il arrivé ?

Toujours est-il qu'il ne l'était nullement encore en 1880, quand M. O. Douen rédigea ponr l'*Encyclopédie des sciences religieuses* (t. VIII) son article MAINTENON, soigneusement mis à jour pour toutes les informations diverses. Son avis est formel. Le mariage morganatique avait eu lieu, dit-il, dans la nuit du 12 juin 1684. Les préludes de la Révocation allèrent bon train à partir de cette date, et, dix-huit mois après, le 18 octobre 1685, l'acte était signé à Fontainebleau, dans la

pas et il ne crut pas faire tout le mal qu'il a fait. Ce fut un malencontreux, plutôt qu'un malhonnête homme. Il nous semble impossible de traiter de *coquin*, comme l'a fait Voltaire avec tant d'acharnement, un littérateur que Montesquieu et La Condamine, Formey et Roques, honorèrent de leur estime et de leur amitié.

chambre de l'épouse secrète, cette chambre sans fenêtre, éclairée par un vitrage et où elle se sentait toujours mal à l'aise. Cet acte maudit fut attribué par les protestants à l'ex-veuve Scarron :

« Si elle était morte il y a trente ans, écrivait la Palatine (13 mai 1719), » tous les pauvres Réformés seraient encore en France, et leur Temple » de Charenton n'aurait pas été rasé. La vieille sorcière a été, avec le » jésuite leur Père La Chaise, la cause de tout.... » M. Douen est convaincu que la Révocation, « qui se fût accomplie *sans* Mme de Main- » tenon, mais sans doute un peu plus tard, fut *hâtée par elle.* « Il ajoute qu'une femme d'un grand cœur et d'un esprit tout à fait supérieur eut » été *capable* d'essayer de l'empêcher, *et s'y serait brisée* [1], »

Et il n'était pas arrivé davantage en 1885, le jour lumineux de la solution de l'ÉNIGME, lorsque parut la deuxième édition d'une brochure récapitulative de M. César Pascal : « La Révocation de l'Édit de Nantes et madame de Maintenon. » Récapituler et reproduire les arguments connus ce n'était pas prouver.

La question est maintenant surabondamment exposée.

On vient d'entendre les porte-paroles les plus autorisés de l'accusation : il était logique que ce fussent des protestants. A eux surtout appartenait le droit de plainte, s'agissant de la Révocation et de la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, — à eux, petits-fils des victimes de 1685, représentants ombrageux et susceptibles du droit outrageusement violé dans la

1. Prenons note de ceci et remarquons en passant que M. Douen, dans cet article, prend à partie M. Geffroy, au sujet d'un passage de l'article publié par lui dans la *Revue des Deux-Mondes* (du 16 janvier 1869), sur l'authenticité des lettres de Mme de Maintenon. M. Geffroy, qui, sans preuve suffisante, à notre avis, déclare inauthentiques les lettres à Mme de Saint-Géran, d'aprèsl aquelle la participation de Mme de Maintenon à la Révocation serait évidente, n'a point vu que cette participation résulte tout aussi clairement des faits que de ces lettres, dont nous n'avons du reste fait aucun usage : « S'il est très probable, » dit-il, que Mme de Maintenon n'a point concouru à la préparation de l'acte » funeste de 1685, elle s'en est rendue solidaire pour l'avoir sans doute approuvé... » et ensuite pour avoir trempé dans les violences qui en furent la suite. »

personne de leurs aïeux. Et n'a-t-on pas été frappé de ce fait remarquable? Toutes les imputations groupées par eux à l'encontre de madame de Maintenon, sont déjà contenues et résumées dans celle-là même que formulent les invectives accumulées de Saint-Simon: *Elle* fut l'*âme* du complot aboutissant au forfait du 18 octobre, *elle* fut la grande coupable, les autres ne furent que des complices ou des instruments.

Évidemment ce n'est pas de la part de catholiques pur sang, d'avocats de parti, que l'on peut attendre sa défense : ceux-ci ne sont qualifiés que pour intervenir en faveur dn Père La Chaise, de Louis XIV, etc. Ils n'y manquent pas, quand l'occasion s'en présente, et surtout ils ne manquent jamais de *glorifier* le forfait accompli [1] !

Le contradicteur, compétent pour demander à tous, et aux protestants eux-mêmes, la révision calme et attentive du procès, c'était donc bien un historien impartial et expérimenté comme M. Geffroy. Écoutons ce qu'il vient nous dire, après une étude approfondie du sujet, commencée en 1869, « il y a quelque vingt années ».

La parole est donc à M. Geffroy.

CHARLES READ.

(*A suivre.*)

1. Voir les nombreux articles publiés par MM. Coquille et Aubineau du journal l'*Univers*, en 1853, 1854, 1855, etc., etc. Un article de M. A. Granier de Cassagnac, dans le journal le *Pays*, du 12 août 1879. etc., etc.

DOCUMENTS

L'AMIRAL ET LA SAINT-BARTHÉLÉMY

LETTRE ET PIÈCES INÉDITES

(1572)

Autant que possible nous ne voulons pas laisser passer le mois d'août sans rappeler dans ce *Bulletin*, ne serait-ce que par un détail nouveau, ce qui a rendu pour toujours ce mois mémorable à tout protestant français.

Nous avons donc réuni dans ce but trois documents dont les deux derniers sont inédits :

1° La gravure est la reproduction d'une vue ancienne et rare de Châtillon-sur-Loing. Sauf l'enceinte, il paraît que le village moderne est à peu de près ce qu'il était autrefois. On en trouvera une vivante et spirituelle description au début de la biographie de Coligny par Walter Besant (London, 1879, in-12). Du château il ne reste plus que des parties de l'enceinte et de la grosse tour octogonale qui date du XIIe siècle. C'est dans cette dernière qu'après une odyssée aussi émouvante que le fut la vie de l'amiral, repose ce qui a pu être recueilli de ses restes.

2° La lettre que nous avons copiée sur l'original conservé à Londres (*Record Office*, *Stat. pap. Foreign Elizab*, t. CXXIV, pièce 255) est une des dernières que l'amiral ait écrites et signées. Adressée de Paris à la reine d'Angleterre, elle confirme les efforts que tentait alors le patriote pour cimenter l'union entre la France l'Angleterre et l'opposer à la fatale domination du souverain de l'Escurial. Le même jour (22 juillet) l'amiral écrivit presque dans les mêmes termes à lord Burghley une lettre qu'a reproduite M. de la Ferrière[1], mais en la datant, par erreur, du 12 juillet.

1. Dans *Le XVIe siècle et les Valois*, p. 317.

3° Nous devons à la complaisance de M. Ern. Coyecque, archiviste paléographe, le document qui suit la lettre. Ce sont les articles d'un journal du curé de Saint-Leu à Paris, relatifs à la tentative d'assassinat de Maurevel et aux massacres de la Saint-Barthélemy. On les lit aux folios 91 v° et 92 de ce journal inédit (ms. fr. 9913 à la Bibl. nat.) qui sera publié intégralement. Ces lignes expriment avec beaucoup de naïveté les impressions toutes fraiches et l'opinion sincère d'un catholique contemporain, plus militant que désintéressé. Elles nous apprennent, entre autres, que c'est le dimanche matin, 24 août 1572, *entre trois et quatre heures*, que l'amiral « fut blessé d'un coup d'espée bastarde et à demi-vif jeté en bas des fenestres [1] ; elles confirment plusieurs faits déjà connus, par exemple, le rôle ignoble que les enfants de Paris, « *jusques au nombre de deux ou trois cens* », jouèrent dans ces saturnales du crime.

Il sera facile de rapprocher ce texte nouveau des autres témoi-

1. On lit dans le *Bulletin municipal* du mardi 7 juin 1887 :

Procès-verbaux d'apposition de plaques commémoratives.

L'an mil huit cent quatre-vingt-sept, le vingt-huit mai,

Nous, soussigné, Joseph-Antoine Bouvard, architecte de l'administration centrale de la ville de Paris,

Certifions avoir fait apposer, en exécution d'une délibération du Conseil municipal de Paris, en date du 26 mai 1886, et d'un arrêté du préfet de la Seine, en date du 17 juillet 1886, sur la façade d'une maison sise rue de Rivoli, 144, et appartenant à Madame Nilsson, consentante, une plaque portant une inscription commémorative, conçue et disposée comme il suit :

A CETTE PLACE
S'ÉLEVAIT L'HOTEL
OU
L'AMIRAL COLIGNY
PÉRIT ASSASSINÉ
DANS LA NUIT
DE LA SAINT-BARTHÉLEMY
LE 24 AOUT
1572.

L'opération a été constatée par MM. Edgar Mareuse, secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes, et Paul Le Vayer, inspecteur des travaux historiques de la ville de Paris.

En foi de quoi nous avons rédigé et signé le procès-verbal.

Signé : BOUVARD.


23
CHASTILLON SVR LOING.
A
B
C
D
D
E
F
G
H
I
L
Par C. Chastillon

gnages contemporains, et de corriger les fautes d'orthographe du curé qui n'a pas un mot de pitié pour tant de victimes dans lesquelles il ne voit que des criminels de la pire espèce. Ce caractère du récit constitue à nos yeux sa plus grande valeur, et nous remercions vivement M. Coyecque de nous en avoir donné la primeur. N. W.

LETTRE DE L'AMIRAL COLIGNY A LA REINE D'ANGLETERRE

Madame, ce ne m'est peu de contantement d'avoir veu par les lettres qu'il a pleu à vostre Majesté m'escrire par Dupin mon secretaire, que vous avez prins de bonne part ce qu'il vous a faict entendre de la mienne, tant pour ce qui touche vostre estat que pour l'entretenement et conservation de l'amitié contractée entre la Majesté du Roy mon souverain seigneur et le vostre. Et ce d'aultant plus que je voy que vostre dicte Majesté connoist l'affection que j'ay à l'un et à l'autre, qui est à la vérité droicte et sincère. Et l'un des plus grands désirs que j'aye en ce monde c'est de voir continuer ceste bonne amitié, pour les biens que je prévoy en devoir reussir. Et m'estimeray heureux, quand je y pourray servir selon mon désir, et le service que je doy à mon Roy, et au public.

Et pour le regard de vostre Majesté et de son estat, je vous supplie très humblement, madame, de croire qu'il n'y a gentilhomme en ce Roiaulme qui plus en désire la grandeur et prospérité, ne qui de meilleure ne plus prompte affection, s'employe pour vostre service que moy, m'y sentant à jamais obligé pour les biens, honneurs et faveurs que les miens et moy avons receuz de vostre dicte Majesté. De quoy je n'ay voulu faillir de vous faire très humble remerciement par ce gentilhomme qui est à Monseigneur le duc frère du Roy, et l'un d'entre tous les siens auquel il se fye le plus, et qui lui est aultant agréable, lequel va vers vostre Majesté pour la visiter de sa part.

Je n'adjousteray icy autre chose, sinon que vostre Majesté me face cest honneur de me commander ce en quoi elle verra que je luy pourroy faire service, et je m'y emploieray de cœur et d'affection telle que je doy. Et en ceste volunté je prieray Dieu,

Madame, conserver vostre Majesté en très longue et très heureuse prospérité. De Paris le XXII[e] de Juillet 1572.

[*Autogr.*] Vostre très humble et très obéissant serviteur,

CHASTILLON.

[*Suscription.*] A la Royne d'Angleterre.

EXTRAITS DU JOURNAL DU CURÉ DE SAINT-LEU A PARIS RELATIFS A LA SAINT-BARTHÉLEMY

529. — Vendredy, 22e, aprez le jour du mariage du roy de Navarre avec madame Marguerite, Gaspard de Coligny, admiral de France, retournant du Louvre sur les dix à unze heures du matin, et tenant une lettre en main qu'y lisoit, fut blessé d'ung [coup] d'arquebuze d'ung Italien, à ce que l'on dict, lequel estoit à une fenestre vis à vis dud. admiral, et estoit nommé led. [Italien] Moravel, et estoit celluy quy avoit tué monsr de Moy ; lequel à la verité eust frappé led. admiral en l'estomach, mais led. admiral se print à 'crasser, de sorte que, tournant la teste et le corps, fut blessé seulement en une main, et eust ung doibt coppé ; et sy le boulet entra dedans son bras et sortit par auprez du coude, de sorte qu'il estoit conclud que luy failloit copper le bras, ce que toutelfois ne voloit endurer, et disoit qu'il aymoit mieulx morir, et qu'aussy bien estoit-il predestiné qu'il debvoit morir ainsi. On dict que celluy quy avoit faict le coup estoit advoué de quelque grand seigneur et avoit ung cheval quy l'attendoit à la porte de derrière du logis où il avoit faict le coup, et autre genet d'Espaigne à la porte Sainct Anthoine. Il se sauva à Montereau Fout Ieaune. Led. admiral manda dès le seoir au prince d'Orenge qu'y lessa le duc d'Albe contre lequel il avoit guerre et qu'y vint et qu'il y avoit trois mil gentilhommes quy luy feroient escorte.

530. — Le sabmedy d'aprez, sur les dix à XI heures du seoir, le Roy ayant entendu que les huguenotz se deliberoient de bref lui copper la gorge et à ses frères et mettre à sacq la Ville de Parris, le Louvre estant fermé, se delibérent de faire morir ses ennemis, et puis envoya pardevers les quartiniers de Paris d'advertir le peuple de se mettre sur ses gardes et de se mettre en arme, et puis le dimanche, sur les trois à quatre heures du matin, monsr de Guise, monsr d'Omalle et autres furent au logis de l'admiral, où led. admiral fut blessé d'ung coup d'espée bastarde, et à demy vif fut jecté en bas des fenêtres ; et le lundy d'aprez, ayant la teste ostée et parties honteuses coppées par les petitz enfantz, fut d'iceulx petitz enfantz quy estoient jusques au nombre de deux ou trois cens, triné, le ventre au haul, parmy les ruissieau de la Ville de Parris, comme faisoient les anciens Romains, lesquels trinoient les tyrans *ad scalas zemonias unco*, qui estoit le lieu des Cloaques de Romme ; et de là furent pendre led. admiral, les piedz en hault, au Maufaucon, et semble que Dieu eust le tout permy pour la tyrannie et movaise vie dud. admiral, lequel seul avoit esté moteur des guerres civiles et causes de la mort

de centz mille homme, des violementz de filles, femmes et relligieuses et saccagement des temples ; bref tous seigneurs doibvent prendre exemple à ce malheureux et s'en persuader que combien que Dieu diffère la punition, si esse qu'elle en est plus grefve pour le retardement d'icelle.

531. — Il y eust ce jour de dimanche, quy estoit le jour Monsr Sainct Barthelemy, plusieurs grandz seigneur tuez, lesquels avoient faict mesme faulte que led. admiral; en premier lieu fut tué La Rochefoucau, son filz, monsr de Teligny, gendre dud. admiral, lequel dict, lorqu'on frappoit : « Dieu est juste » ; de Pilles, le filz, et plusieurs autres ; il y eust ce jour bieaucoup, tant hommes que femmes, tuez et jectez en rivière.

532. — Le lendemain lundy, l'occision ne cessa et y eust plusieurs presidentz et conseilliers tuez, entre lesquelz fut le président de la Place et autres; il y eust grand nombre de huguenotz, tant d'hommes que de femmes, tuez, de sorte qu'ung chascun portoit une croix à son bonnet ou chapieau pour se sauver la vye, mesmement les huguenotz quy avoient abatus les croix n'en povoyent mettre à leurs chapiaulx d'assez grandes.

REQUÊTES

ADRESSÉES AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE HOLLANDE

PAR LES CONFESSEURS SORTIS DEPUIS PEU DES PRISONS DE FRANCE

17 août 1688.

La supplique dont nous donnons aujourd'hui[1] la première partie s'explique et se recommande sans que nous attirions l'attention sur son contenu.

Mais il n'est pas inutile de relever le service que de pareils docu-

1. Plus tard que nous ne pensions en mai dernier, voy. p. 258. Nous aurions dû aussi, pour rester fidèles à l'ordre chronologique, placer ici quatre requêtes (des 23 et 30 déc. 1687, 5 juin et 28 juillet 1688) rédigées en faveur de plusieurs pasteurs réfugiés. Or on sait que M. le pasteur F.-H. Gagnebin a publié dans le *Bulletin de la Commission pour l'histoire des Eglises wallonnes* (t. Ier, p. 97) un travail considérable sur le Refuge pastoral en Hollande. Ces quatre requêtes n'auraient donc reproduit que des noms déjà cités dans cette étude. Elles n'en renferment, en effet, qu'un seul qui a été connu de M. Gagnebin trop tard pour figurer sur sa liste. C'est le nom de *Jean Mengin* ou *Mangin*, d'Anduze, réfugié à Utrecht, après avoir été pasteur à Saint-Julien d'Arpaon, en Cévennes,

ments rendent à notre histoire. On croit communément que les vrais martyrs n'ont existé qu'au XVI[e] siècle et que cent ans plus tard la ferveur religieuse avait déjà beaucoup diminué. Nous sommes personnellement trop épris, surtout de la première moitié de ce siècle héroïque, pour nous inscrire en faux contre cette manière de voir. Mais une étude plus attentive des faits ne nous permet pas de formuler cette observation d'une manière absolue.

Le XVI[e] siècle est celui des supplices par le fer et le feu. Le XVII[e] répugne davantage aux exécutions publiques et capitales, mais se distingue par les tortures savamment, longuement graduées et variées qu'il inflige à nos pères. On peut discuter s'il fallut plus d'héroïsme pour subir l'une ou l'autre de ces formes de la persécution, mais il faut reconnaître que l'une et l'autre ont échoué plus souvent qu'on ne pense devant la force d'âme d'un grand nombre de victimes. On a trop présent à l'esprit, lorsqu'on parle de la Révocation, les conversions en masse ou en détail, et l'émigration avec son cortège de péripéties lamentables. On n'oublie pas, il est vrai, les galères et la tour de Constance où tant de consciences huguenotes brillèrent d'un si pur éclat. Mais on perd un peu de vue, parce qu'on les connaît moins, les innombrables *prisons* du royaume où languirent des milliers de récalcitrants. Beaucoup d'entre eux succombèrent à des traitements qui flétriront éternellement l'Église qui les réclama. D'autres furent délivrés par la mort. D'autres enfin triomphèrent de tous les genres de tourments et de bourreaux.

Au commencement de 1688, c'est-à-dire plus de deux ans après la Révocation, peut être parce qu'il fallait de la place pour de nouvelles victimes, ou plutôt parce qu'on désespérait de venir à bout de cette « obstination à ne pas abjurer[1] », on se résigna à expulser ces héros pour lesquels nos pères réservaient le beau nom de *confesseurs*.

Ce fait, ignoré jusqu'ici, nous est révélé par une liste de ces con-

de 1682 à 1685. Il fut pensionné à la place d'Is. Campagne, appelé à Oostbourg, le 13 mai 1687. Ce nom élève à *trois cent soixante-quatre* le nombre connu des pasteurs français réfugiés en Hollande après la Révocation.

1. Ce sont les termes mêmes dont se servit Louis XIV dans son *Ordre a M. Freydeau de Brous, conseiller, etc., en la généralité de Rouen*, le 24 février 1688. Voy. *Proceedings*, etc., t. II, n° 1, p. 39.

fesseurs qu'a publiée naguère le *Bulletin* de la *Huguenot Society* de Londres (*Proceedings*, t. II, p. 40)[1]. Nos requêtes signalent le dénuement et résument, — trop sommairement hélas ! — la navrante histoire de soixante-deux d'entre eux qui paraissent venir, en majorité, de l'ouest de la France. La liste, malheureusement sans détails biographiques, qu'a publiée la *Huguenot Society* et que nous reproduisons en note[2], comprend quatre-vingt-quatorze personnes, toutes extraites des prisons de la Normandie, réunies à Dieppe, du 19 mars au 8 avril 1688, et embarquées le 27 de ce dernier mois pour l'Angleterre.

Ces chiffres ne se rapportent donc qu'à deux provinces et à une seule exécution d'une mesure, probablement générale[3], qui fut

1. Voy. la note suivante.

2. *Paris :* Jaques Gasse. *Rouen :* Sara Auvray, Marguerite Bunon, Anne Bunon, Anne Cardel, Jaques Cossart, Susanne Dufay, Judith de Lannay, Isaac le Boulenger, Judith Copart sa femme, Madeleine Lestrelin, Marie Vandalle, Elizabeth Vandall. *Dieppe :* Judith Baudouin, Marguerite Benoit, Madeleine Bretot, Anne Cambœuf, Martha Enoult, Marie Gaudry, Marie Gaudry sa fille, Madeleine Guerard, Pierre Fourdrinier, Marie Hardy, Madeleine l'Archevêque, Madeleine le Blond, David le Monnier, Marie Mel sa femme, Gédéon Perigal, Madeleine Daval sa femme, Jean Perigal fils, Marthe Pilon, Catherine Maillard, Marie Marcotte, Jean Montier, Suzanne Savalle, Elizabeth le Tellier, Jeanne Theronde, Marie Theronde. *Hâvre de Grace :* Jeanne Boucherot, Judith Boucherot, Jean Dorée, Jeanne Hebert, Abraham la Tourte, Pierre le Bas, Judith Lunel, Isaac Piron. *Caen :* Marie Esmery, Paul Pierre la Bas, Louis le Bas. *Bollebec :* Jean Bourdon, Elisabeth Fouquet, Anne Godefroy, Marie Hautot, Abraham Picot, Rachael Bouzans sa femme, Abraham Picot fils, Pierre Picot fils, Marguerite Picot fille, Charles Quesnel, Esther Flammare sa femme, Isaac le Vasseur. *Fécamp :* Jean Bradel, Samuel de Sortenbosc, Pierre de Sortenbosc. *Elbœuf :* Abraham le Fèvre, Jacques le Fèvre. *Saint-Lô :* Jean Chemin, s[r] du Rocher, Gedeon Pierre le Compte, s[r] de Lauberaine, Jean Lalouel. *Du Poitou* : Louise Aubry, marquise de Besançay, Anne de Bourgeant, marquise de Monroy, Madeleine de Folleville, Jeanne Grenier. *Bretagne :* Marie Escroguard, Anne Pelisson. *Milamare :* Josias de la Mare, Françoise de la Mare, Esther de la Mare. *Chautelon :* Louise Manger, Marie Manger. *Goderville :* Jean Malandain, Marthe Baudouin sa femme. *Saint-Eustache de la Forêt :* Michel de Bos. *Saint-Anthoine de la Forêt* : Jacques le Fèvre. *Criquetot :* Daniel Richer. *Mont Secret :* Isaac de Fourré, s[r] de Valemont. *Bouville :* Marthe le Large, *Montrabot :* Louis Hémery. *Gruchet* : Elizabeth Selingue. *Senilly :* Marie le Trésor. *Breha :* Suzanne Anquetil. *Luneray :* Abraham Navare. *Montabor :* Jacques le Fèvre.

3. Ce qui nous fait croire que cette mesure fut générale, c'est que dans la requête qu'on va lire plusieurs des confesseurs sont dits avoir été bannis dans les

peut être répétée et, dans tous les cas, suivie plus tard de fréquentes expulsions isolées. Si à ces cent cinquante ou cent soixante confesseurs du Poitou et de la Normandie on pouvait ajouter ceux des autres provinces, ainsi que les galériens[1] et les nouvelles catholiques dont beaucoup furent maltraitées parce qu'elles ne pliaient pas, on arriverait sans doute à un total peu inférieur à ces « 7000 qui ne fléchirent pas le genou devant Baal ». — Mais dès à présent l'on peut affirmer que les martyrs du grand Roi furent dignes de ceux qui leur avaient frayé la route cent cinquante ans auparavant, et que d'un siècle à l'autre la foi qui les soutint n'avait pas diminué.

N. W.

I

A Leurs Hautes Puissances Messieurs Les Estats Généraux des Provinces-Unies

17 août 1688.

Suplient humblement les confesseurs sortis depuis peu des prisons de France, dont les noms et qualitez sont raportés dans un mémoire cy attaché, disans qu'ayant esté chassés de leur patrie dépourvus de tous moyens de subsister et sans espérance de pouvoir rien retirer de leurs biens qui ont esté confisqués, ils sont obligés d'avoir recours à la compassion et à la charité de Leurs Hautes Puissances, à ce qu'il leur plaise regarder d'un œil de pitié l'estat déplorable où ils se trouvent, et selon leur prévoiance charitable avec laquelle ils ont bien voulu assister leurs autres frères, arrivés cydevant, leur faire éprouver de pareils effets de [leur] assistance. Ceux d'entre les confesseurs qui sont sur le mémoire des offic ier[2] ne demandent de subsistance qu'en la qualité qu'il plaira à

mêmes mois de 1688 que ceux qui figurent sur la liste que nous venons de transcrire. D'autres recherches feront sans doute découvrir d'autres ordres et d'autres listes du même genre.

1. Rappelons ici la liste générale de 2224 galériens actuellement connus que M. Bordier a publiée dans la nouvelle édition de la *France protestante*, à l'article FABRE, et celle des prisonnières de la tour de Constance que M. Ch. Sagnier a dressée pour le volume qui porte ce titre.

2. Ce *Mémoire des officiers* a paru dans le *Bulletin* du 15 avril dernier, p. 195. Les requêtes dont voici la première renferment cinquante-quatre noms.

Leurs Hautes Puissances de leur accorder, et ils seront obligés de continuer leurs prières ardentes pour la santé et prospérité de L. H. P. et pour l'heureux succès de leurs glorieux et équitables desseins. Le nombre des confesseurs qui sont présentement dans les provinces-Unies se monte à soixante et un ou soixante et deux.

Benjamin le Clerc, *Benjamin de Lisle,*
Marconnay, *Lisle du gait,*
Louis Chevalleau, *Pierre de Poipaille,*
Chitton de Blausac l'aisné.

Lesquels ont signé pour tous ceux qui sont nommés dans le mémoire.

Les gentilshommes cy après désignez suplient très humblement monsieur de Dickvelt, après avoir jetté la vue sur le mémoire qu'ils prennent la liberté de luy présenter, de leur accorder l'honneur de sa protection dans le pressant besoin où ils se trouvent réduits.

Le sieur *de la Largère Puychenin*[1], gentilhomme de la province de Poitou, après avoir, avec sa femme, soutenu deux différens logemens de dragons pendant un mois, ils furent ensuite mis, luy en prison et elle dans un couvent, où ils ont esté retenus vingt-sept mois; ils en furent tirez au mois de mars dernier pour estre bannis du royaume de France où ils ont laissé sept jeunes enfans qu'ils espèrent en retirer moyennant la grâce de Dieu; ils ont choisi la ville d'Utrecht pour y demeurer.

Les sieurs *de Villeneufve de la Borde* frères, gentilshommes de la province d'Orléans. L'aîné a esté lieutenant dans le régiment de la Fère, il estoit retiré chez luy où il a soutenu un logement de cavallerie pandant six semaines; il leur echapa aiant sçu qu'ils avaient ordre de le garder à vue, il a deux enfans en France qu'il espère en retirer.

Le s^r^ *de la Borde*, son cadet a vingt cinq ans de service dont seize de cap^e^ d'infanterie au régiment de Crussol dont il estoit premier capitaine; il auroit esté plus avancé si la religion ne luy eut esté en obstacle, il a de singulier qu'après la révocation de l'édit de Nantes, on luy reprocha

Comme elles parlent de soixante et un ou soixante-deux confesseurs, le Mémoire des officiers en renfermait donc sept ou huit qui méritaient ce nom.

1. Voy. sur les la Largère le récit que nous avons publié ici même l'année dernière (*Bull.*, XXXV, 173). Nous avons laissé au lecteur le soin d'identifier la plupart des noms avec ceux qu'on trouvera sans doute déjà cités dans le *Bulletin* ou la *France protestante*.

qu'il empêchoit les autres officiers de la religion d'en changer et sans autre pretexte on le cassa quoique servant actuellement au régiment. Il prit aussy tôt le party de sortir de France avec son frère, mais ils furent arrêtez et conduits dans les prisons de Tournay, là par arrest du parlement, condamnez à servir à perpétuité de forçats sur les galères; ils ont esté retenus dans la prison sans jour que d'une petite lozange et cella pandant plus de deux ans, fort maltraités d'ailleurs et menacez de tems en tems qu'on allait faire mettre leur sentence à exécution s'ils ne vouloient obéir au Roy. Enfin le 22 mai dernier on les conduisit hors de France avec deffence sur peine de la vie d'y rentrer; ils sont à Utrecht où ils souhaitent demeurer.

Les sieurs *de la Roche Louherie, Ste Gemme et Lisardière*, frères, gentilshommes de la Province de Poitou. Le 2e, de Ste Gemme, est sans sa femme, a eu mesme traitement; il a servi sept ans lieutenant en pied dans le régiment d'Auvergne, il a esté fort maltraité pendant vingt sept mois en diférentes prisons, la plus part du tems dans les cachots les plus sales aussy bien que le s^r^ de la Lisardière.

L'aîné a souffert chez luy deux différens logemens de dragons, qui ayant tout dissipé, le menèrent en prison où il a esté aussy très maltraité environ le mesme tems de vingt huit mois; ils ont esté embarqués les uns et les autres, conduits hors du Royaume au commancement d'avril dernier, avec deffence d'y rentrer à peine de la vie. Ils sont petits fils du s^r^ de la Roche Louherie qui a eu l'honneur de passer sa vie au service de Leurs Hautes Puissances, estant mort gouverneur de la ville et pays de Julliers et ayant une compagnie. Ils sont arêtez à Utrecht, souhaitant y faire leur demeure.

Le sieur *de la Nouë* gentilhomme de Xaintonge, âgé de près de 60 ans, aiant souffert une garnison de dragons chez luy, en sortit et se tint caché jusques à ce que, par les soins et les ordres du s^r^ de St Rut commandant les troupes en Guienne, il fut arrêté et conduit au chateau du Hâ en prison, où il a esté fort mal traité jusques au jour que par les mesmes ordres il fut mis en liberté et embarqué dans un vaisseau pour Rotterdam le 29 d'avril dernier.

Le sieur *des Roches Cramahé*, gentilhomme d'Aulnix, après avoir soutenu avec ses frères un logement nombreux de dragons pendant trois semaines, et ensuite d'une compagnie entière d'infanterie à peu près le mesme tems, a esté arrêté voulant sortir de France, fort maltraité, transporté en différentes prisons où il a esté vingt sept mois, et enfin bany de France comme les autres; il est à Utrecht, et souhaitant y demeurer.

Le sieur *de Monroy*, gentilhomme de la province de Poitou, a souffert deux différens logemens de dragons dont il a esté traité fort indignement, ensuite les mesmes dragons le conduisirent dans les prisons de Poitiers, le faisant marcher partie du chemin dans la boue à pied, il a esté transféré de là à St André près Salins. Enfin, après vingt sept mois de prison, il a esté conduit par un prevôt hors du Royaume avec deffense d'y rentrer sous peine de la vie. Sa femme ayant eu part aux soufrances, tant par les dragons qu'ettant transferée de couvent en couvent, a eu à peu près en mesme tems part à la delivrance. Ils ont cinq jeunes enfans en France, qu'ils espèrent en retirer [1].

Le sieur *de Marconnay*, gentilhomme de la province d'Anjou, a souffert un logement de dragons pandant deux mois et demy, ensuite conduit au château de Pierre Cise, de là transferé à St André près Salins, il a esté près de vingt sept mois dans ces prisons et enfin il en est sorty, conduit par un prevôt hors de France, avec défense d'y rentrer sur peine de la vie. Sa femme a esté dans un couvent et en prison à peu près le mesme tems, elle en est sortie aussy bien que luy en conséquence de ces derniers ordres qui bannissent les prisonniers qui n'ont pas voulu changer de Religion [2]. Ils ont cinq enfans en France qu'ils espèrent en retirer.

Le sr *de Rapin*, gentilhomme de la province de Languedoc, cousin germain de C. de Rapin cape de cadets, a esté arêté sortant de France, le 20e janvier 1686. Il a esté fort maltraité en différentes prisons, il a esté condamné aux galères à perpétuité, sentence qui par le crédit du sr Pellisson, son oncle, a esté changée, la peine des gallères convertie en celle de prison perpétuelle et confiscation de ses biens; il a eu la liberté de sortir de France le 17 may 1688, il est en chemin pour se rendre icy en dessein d'y rester.

Le sieur *de la Meaux*, gentilhomme de la province de Xaintonge, sortit de sa maison au mois d'octobre que les dragons y entraient; il fut arrêté avec sa femme voulant sortir de France, le mary conduit dans les prisons de St Jean pied de porc où il a soufert un traitement des plus rudes, toute lumière lui estant refusée; sa femme, quoique cousine germaine de M. le duc de Rohan, après avoir esté dans un couvent, fut

1. Nous attirons l'attention sur ce vœu relatif aux enfants restés en France malgré leurs parents. Il reparaît à la fin de la plupart de ces notes qui résument les états de service de la carrière de confesseur.

2. Voici bien, si nous ne nous trompons, la preuve qu'au commencement de 1688 cette mesure de bannissement contre les récalcitrants fut générale.

mise en prison et aussi fort maltraitée. Ils ont eu liberté de sortir de France et embarqués au mois d'avril dernier.

Le sieur *de la Cave voutron*, gentilhomme d'Aulnix, a soutenu une garnison nombreuse de dragons pendant un mois, dont il fut fort maltraité, et ensuite les dragons furent relevez par l'infanterie dont il n'eut pas meilleure composition, après quoi, tout incommodé qu'il estoit, on le conduit à la Rochelle dans une prison fort resserée où il a esté pendant vingt huit mois. Il est arrivé depuis peu à Amsterdam par les mêmes ordres.

Le sieur *de Marigny* n'est pas à la vérité gentilhomme, mais de fort bonne famille de Chatoroux, province de Poitou; il a souffert une forte garnison de dragons pendant deux mois et demy dont il fut traité avec beaucoup de cruauté, ensuite il fut mis en prison, on l'a descendu une fois dans une fosse bourbeuse jusques au col d'où l'on ne le retira que lors qu'il estoit prêt à expirer; de là on le mit dans un cachot où il fut huit mois. Il a esté vingt huit mois en différentes prisons, il a esté banny de France avec le sieur de la Roche Louherie, il est à Utrecht avec sa femme, incommodé. Ils ont quatre enfans en France qu'ils en espèrent retirer moyennant la grâce de Dieu.

Le sieur *de Vasselot Regnié*, gentilhomme de Poitou, après avoir souffert une garnison de dragons, fut mis dans le cachot à Poitiers; de là il a esté transferré en diverses autres prisons où il a esté vingt neuf mois, enfin le 27 du mois d'avril dernier, on le sortit du fort S[t] André près Salins et on le conduisit hors de France avec deffense d'y rentrer. Il a sa femme et quatre enfans en France, qu'il en espère retirer, il est à Utrecht.

Le sieur *de Carbonnel*, gentilhomme de la province de Normandie, establi à Paris, a esté vingt cinq ans et plus secretaire du Roy. Il a esté prisonnier pour la religion plus de deux ans et enfin conduit hors de France avec deffense d'y rentrer; il est arrivé depuis peu icy, il a deux enfans, l'un en France et l'autre qu'il en a retiré

François Rivaud d'honorable famille, sieur de Meurs, originaire de la ville de Chivrac en Poitou, a demeuré vingt et six mois prisonnier, savoir dans les prisons de Melle, de Poitiers et neuf mois et demy dans le cachot de S[t] Hilaire, abbaye dudit lieu, et treise mois dans Besançon, toujours seul, de laquelle citadelle il est sorti au mois de mars dernier par ordre du Roy et a esté conduit en Suisse.

Pierre de Poipaille, chevalier, sieur de la Rousselière, de la province de Poitou, a esté pillé par les dragons et les archers et ensuite mené en prison à Poitiers où il fut dans le cachot de l'abbaye de Moutierneuf et y séjourna onze mois; de là il fut transfferé à Chateau de Roches de Vandeuvre où on le coula par des cordes dans une basse fosse et de là fut conduit au Chateau de Pierre Encise à Lion où il a demeuré près de quinze mois, d'où il a sorti par ordre du Roy pour estre mené à Genève.

Monsieur *Cardel*, avocat au Parlement de Rouen avec sa famille, confesseur.

LETTRE D'ANTOINE COURT A BASNAGE

Sans date : 1722.

La restauration du protestantisme, avec son corollaire les assemblées du désert, entreprise par Antoine Court, fut appréciée très diversement à l'étranger par les membres ou les bienfaiteurs les plus éminents du Refuge. Saurin, Basnage, Pictet n'hésitèrent pas à blâmer des manifestations plus propres, selon eux, à irriter le gouvernement et à troubler la paix publique qu'à servir la cause de l'Évangile. Basnage se rendit l'organe de ce sentiment dans sa célèbre lettre pastorale de 1719 où il recommandait la patience, la soumission. et préconisait les réunions privées (*Bull.*, t. XXXIV, p. 72), comme le seul recours des protestants opprimés. Court répondit à Basnage, et n'eut pas de peine à dissiper les préventions de l'illustre publiciste trop enclin à ménager les puissances et à suivre les voies diplomatiques dans une question de vie ou de mort pour le protestantisme français. Basnage comprit Antoine Court, et l'accord ne tarda pas à s'établir entre eux, comme on peut en juger par la lettre qui suit.

L'héroïque restaurateur du protestantisme, aussi préoccupé de rétablir l'ordre que de réveiller la piété dans son sein, put continuer son œuvre et écrire en 1721 : « Un temps était, qui n'est plus, qu'on blâmait les assemblées du Désert. Un temps plus heureux et plus éclairé a succédé à ce temps fâcheux mêlé de sombres nuages qui empêchait de connaître la nécessité et l'utilité de ces assemblées... Ce *qu'on blâmait, ce qu'on condamnait avec hauteur*,

on le loue, ou du moins on demeure dans un respectueux silence. » Les préventions de dissipèrent peu à peu, et les prédicants trouvèrent un suprême argument dans le martyre. Voir l'excellent ouvrage d'Edmond Hugues (t. Ier, p. 134, 148).

J. B.

Monsieur mon très cher et très honoré père en J.-C. N.-S.

Je reçus en son temps l'honneur de la chère votre en date du 4 juin. J'ai vu avec un véritable plaisir que vous aviez été content des nouvelles que j'avais pris la liberté de vous donner et que vous approuviez la lettre que j'avais écrit à monseigneur l'archevèque [1]. Si elle est aussi bonne que vous la croyez, il serait donc bien à souhaiter d'en voir vivement touchés ceux qui seraient en état d'avancer cette œuvre naissante; mais disons la vérité. Les puissances protestantes n'ont guère à cœur les intérêts de la colombe mystique qui fait sa demeure dans les fentes de rochers, des Églises sous la Croix; du moins les démarches qu'ils ont faites jusqu'ici ne nous donnent pas trop lieu de le croire. Illustres Prélats, génies sublimes, sacrificateurs de l'Eternel, les guettes d'Israël, les prophètes du Seigneur, élevez votre voix comme une trompette,

1. Cette lettre était adressée à l'archevêque de Canterbury. Voici quelques lignes d'une lettre d'un pasteur réfugié à Court sur ce sujet :

» J'ai lu, Monsieur, avec un singulier plaisir la lettre que vous avez envoyée à Monseigneur de Cantorbery. Il est juste qu'un prélat d'une piété si distinguée soit informé d'origine des affaires de ceux qui ont une même religion avec luis Peut-être est-il prévenu que les Cévennes ne sont qu'un théâtre de fanatique, qui n'ont ni règle ni ordre, mais votre lettre l'en fera revenir.

» Je ne doute pas, Monsieur, que Messieurs de la vénérable compagnie de Genève ne l'aient ou conseillée ou approuvée et que l'infatigable monsieur le pasteur et professeur Pictet, n'en ait été le premier mobile; aussi si je fais des requêtes pour Sion, je n'en dois pas moins faire pour les zélés Ministres qui ont tant de zêle pour la relever de ses masures...

» Je finis, Monsieur, par mes prières au grand pasteur, qu'il lui plaise d'envoyer des ouvriers à sa moisson, de protéger ceux qui y ont déjà mis la faucille, de les conduire dans la vérité et dans la sainteté, de bénir leurs travaux, de conserver au milieu d'eux l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. Je prends la liberté de vous offrir mes services, quels qu'ils puissent être, vous priant de croire que je suis inviolablement,

» Monsieur et très honoré frère,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» P. SECRÉTAN. P. »

déclarez leurs devoirs à ces puissances, sollicitez-les; pressez-les à travailler à l'avancement de la gloire de notre commun et souverain Seigneur, en protégeant et en secourant son épouse affligée; cette épouse sollicite leurs compassions; sa voix gémissante quoique faible doit être parvenue, si je ne me trompe, jusqu'aux pieds de leurs trônes triomphants; heureuse si elle a été écoutée, plus heureuse encore si on a égard à ses plaintes, et si on exauce ses vœux; mais épouse pourtant toujours heureuse, soit qu'on l'exauce, soit qu'on ne le fasse pas; elle a un souverain Seigneur dans les cieux qui saura bien la délivrer par quelqu'autre moyen, si ce n'est pas par les leurs. Mais... qui sait si ces puissances d'aujourd'hui ne sont pas montées sur le trône pour cette sainte œuvre?

Monsieur, je ne manquais point en faisant vos compliments à M. Cortès et à mes autres collègues de leur apprendre ce que vous me marquiez; votre approbation sur notre conduite est pour eux et pour moi une très grande consolation et un puissant encouragement. Ils font des vœux très sincères pour votre conservation et vous sont très obligés de l'honneur de votre souvenir. M. Pictet et M. Vial à qui je fis vos compliments m'ont chargé de vous assurer de leur estime. Le premier me dit : « J'admire les travaux infatigables de M. Basnage et je m'étonne comment est-ce qu'il peut faire tant d'ouvrages »; sur quoi je répliquai, qu'il y avait, en effet, bien sujet de s'étonner et qu'il était incompréhensible comment est-ce qu'on pouvait avoir dévoré autant de lecture qu'il est nécessaire que vous ayez fait pour la composition de vos ouvrages; et comment est-ce encore que vous pouviez enfanter tant de volumes qui paraissent d'un style si bien châtié. J'ajoutai pourtant que sa surprise ne devait pas être si grande, vu que lui donne assez occasion au public de s'étonner comment un homme qui a tant d'affaires intérieures peut subvenir à tant d'autres qui paraissent. « Oh ! me dit-il, ce que je fais n'est rien en comparaison de M. Basnage. Il enfante des volumes in-folio quand je fais une petite palette. »

Ces affaires de nos Églises sous la croix allaient de mieux en mieux, n'eut été le trouble que y cause la peste[1]; la chose est devenue d'une telle nature qu'on se voit dans la fâcheuse nécessité de suspendre les assemblées, je ne sais même quel asile assuré les prédicateurs pourront trouver pour se mettre dans ce temps calamiteux.

On apprend de certitude que la peste se communique à Alais, qui est dans les basses Cévennes; la consternation est grande; plusieurs se réfugient à la campagne.

1. La peste de Marseille immortalisée par le dévouement de M. de Belsunce.

Vous aurez sans doute appris qu'on a changé la ligne et[1] qu'on la fait passer dans les basses Cévennes à Meyrueis, Gange, Sumène, Saint-Hippolyte, Durfort, Anduze. Elle devait passer à Alais, mais sur le bruit que le mal y était, on la fait passer à une lieue de là, à Vézenobre; elle aboutit à une petite rivière qui porte bateau, appelée Ardèche, dans le Vivarais. Il y avait dans les Cévennes, outre quelque régiment qui est arrivé encore, 12 000 hommes des troupes du Roy.

Je vais vous donner un abrégé des nouvelles que M. Cortez m'a communiquées depuis ma dernière. Les personnes de distinction qui ont assisté aux assemblées ont souhaité qu'on en fît pour eux quelqu'une en particulier, c'est ce qu'on a fait; un grand nombre y ont assisté en divers endroits. Les protestants de Saint-Étienne de Valfrancesque et de Lasalle (ce sont deux bourgs assez considérables des Cévennes) se sont éveillés d'un profond assoupissement où ils étaient depuis longtemps. Ceux et celles qui ont fait bénir leur mariage dans l'Église R. continuent à réparer leurs fautes dans des assemblées publiques. Le 13e juillet dernier, il y eut en particulier quelques demoiselles de Meyrueis, petite ville des Cévennes, qui étaient dans de si grands abattements qu'il fallut les prier d'arrêter leurs larmes et de se relever : « Laissez-nous, dirent-elles à ceux qui leur faisaient ces pressantes sollicitations; laissez-nous, nous vous en conjurons; si nous sommes affligées, c'est à bon droit, notre faute est grande, notre repentance le doit être aussi. Laissez-nous, nous n'avons pas encore assez versé de larmes. » Du 11e octobre M. Corteiz me rapporte ce fait particulier d'un maître d'école à qui son curé a fait commandement d'amener tous ses disciples à la messe; mais quand il est question de le faire, il se trouve fort embarrassé, à cause que ces jeunes gens, dès qu'ils entendent le son de la cloche qui les appelle à la messe, se sauvent et décampent de l'école, de sorte que le maître se trouve seul avec ceux qui sont nés de parents catholiques. Les châtiments sont inutiles pour obtenir de ces enfants d'assister au prétendu sacrifice de la messe; « cela arrive, ajoute M. Corteis, depuis l'usage du catéchisme ».

Le 28e septembre dernier, on a tenu l'assemblée synodale des Cévennes où il fut réglé 1° qu'on en convoquerait trois différentes l'année, une dans la montagne, l'autre dans les Cévennes, et l'autre dans la plaine, c'est-à-dire du côté de Nîmes, Usez, etc.; 2° que dans chacune de ces assemblées on établirait un des prédicateurs pour donner la route aux autres, afin que toutes les Églises fussent visitées par ordre et tour à tour, par tous les prédicateurs; 3° qu'on ne recevra aucun député des Églises qui ne

1. Nous dirions aujourd'hui le cordon sanitaire.

porte des lettres de recommandation de son Église. Cela avait, sans doute, été un peu négligé. On a augmenté dans cette assemblée synodale le nombre des anciens de quelques Églises, et en particulier de celle de la ville d'Alais; voici copie de la lettre de recommandation de cette Église à l'assemblée synodale pour ceux qu'elle s'était choisis pour anciens :

« A Messieurs les pasteurs et anciens assemblés en synode.

« Nous soussignés, nous étant assemblés au nom de Jésus-Christ, pour la propagation de la foi et de l'édification de l'Église, après avoir examiné ceux d'entre nous [ayant] reçu quelques capacités pour la charge d'anciens et pour veiller sur la conduite de l'Église, selon la louable coutume des Églises chrétiennes, nous avons unanimement donné notre voix et notre approbation aux sieurs... Nous vous prions au nom de Jésus-Christ, Messieurs les pasteurs et Anciens qui êtes assemblés pour travailler heureusement aux intérêts de la gloire de Dieu, d'examiner la capacité des susdits, et s'ils se trouvent dignes d'exercer cette sainte charge, de leur donner cette vénérable approbation, après les avoir exhortés, comme vous le jugerez nécessaire, à remplir dignement et fidèlement les fonctions de leur charge, dans laquelle ils seront installés si vous les en jugez capables. Nous finissons, très chers et très honorés Pasteurs et Anciens, en nous recommandant à vos saintes prières; vous aurez toujours part à nos vœux. »

Le nombre de ceux qui avaient signé était grand.

Jusqu'ici on n'avait pas pu établir un ordre dans le Vivarais; présentement on y travaille avec succès. De cinq à six prédicateurs qui y sont, il n'y en avait qu'un qui eût assisté à nos assemblées synodales; celui-ci fut chargé par le synode du mois de mai dernier, d'assembler les prédicateurs, d'examiner leurs doctrines et leurs mœurs, de tâcher de n'avoir qu'un même sentiment, ensuite de se séparer pour aller chacun d'un côté se faire choisir par les Églises des personnages d'une piété avérée pour exercer la charge d'ancien; que lorsqu'on aurait ainsi parcouru les Églises, on fit un colloque où l'on recevrait ces anciens, et où l'on lirait nos règlements pour se conduire de la manière qu'ils indiquent.

Cela a été exécuté de point en point. Je viens de recevoir une lettre de M. L..., qui m'apprend avec plaisir les heureux succès de son entreprise. Ce n'est pas qu'il ne s'y trouve des obstacles qui se rencontrent d'ordinaire dans le commencement d'une réformation ou de l'établissement d'un ordre et d'une discipline.

Permettez-moi encore, Monsieur, de vous entretenir encore un moment pour vous dire qu'avant que de partir de France pour cette ville, j'avais commencé la relation de tout ce qui se passait de considérable dans nos Églises depuis l'établissement de la discipline de 1715; mais j'avais

conçu un dessein plus grand; j'aurais souhaité de remonter jusqu'en 1687 où M. Benoît a quitté l'histoire de l'Édit de Nantes, et de poursuivre, non pas l'histoire générale de tout ce qui se passait en France, et a quelque rapport aux protestants qui y sont (je n'ai ni les mémoires nécessaires, ni cette présomption de ma petite capacité); mais seulement de rapporter ce qui s'était passé de plus mémorable dans nos cantons des Cévennes et du Vivarais; de réfuter, en chemin faisant, M. Brueys sur quantité de choses fabuleuses qu'il rapporte dans son *Histoire du fanatisme* au sujet des prophètes et des camisards, et la calomnie qu'il fait aux véritables protestants d'adopter les rêveries des premiers, et d'avoir favorisé les hostilités, les meurtres et les incendies des derniers. Mais comme il me manquerait encore pour cela plusieurs mémoires, et que d'ailleurs j'ai cru que quelqu'un infiniment plus entendu que je ne le suis entreprendrait cet ouvrage, et que peut-être même vous l'auriez déjà entrepris ou M. Superville, j'ai abandonné mon dessein pour me borner à ma première entreprise. Je n'attendrai que vos avis m'apprendront si quelqu'un l'a déjà fait ou le veut faire, ou bien s'il serait bon que je fisse ce que je pourrai, et comment en ce cas il faudrait m'y prendre, et où je pourrais avoir des mémoires; que si vous jugez que je me doive borner à mon premier dessein, je me contenterai de rapporter les faits qui sont arrivés et qui arriveront depuis 1715, faits qu'on pourrait ensuite incorporer dans le corps de l'histoire. Je fais ici une espèce d'essai en composant la relation d'une assemblée tenue à une caverne proche de Nîmes la nuit du 14 ou 15 janvier 1720, où il y eut cinquante personnes d'arrêtées desquelles la destinée a été différente [1]. Je rapporte toutes les suites jusqu'au départ de dix-sept des prisonniers de la Rochelle pour Londres. Cette relation contient 84 pages d'un assez grand papier et d'un caractère assez mince, c'est-à-dire la valeur de cinq à six sermons. Je l'ai déjà communiquée à quelques-uns de mes amis qui l'ont goûtée et souhaitent l'impression. Je ne sais pourtant pas encore si on jugera à propos de l'imprimer. Je vais vous en donner une courte analyse afin que vous puissiez m'en dire votre sentiment. Je m'attache d'un côté à montrer la cruauté que les persécuteurs ont exercée sur ces prisonniers, et de l'autre à faire connaître la constance avec laquelle ils ont souffert toutes les diverses épreuves où ils ont passé; leur fermeté à repousser toutes les propositions et les menaces qu'on leur a faites pour les obliger à changer

1. C'est la relation mentionnée (*Bull.*, t. IV, p. 143), et que se propose de réimprimer notre ami M. Ch. Sagnier. On publiera prochainement dans le *Bulletin* quelques lettres écrites par les prisonniers de La Rochelle avant leur délivrance.

de religion. Je n'oublie aucune des circonstances qui ont été remarquables et qui pouvaient servir au but que je m'étais proposé. J'accompagne tout cela de quelques petites réflexions parsemées dans l'ouvrage.

Voilà beaucoup de choses et même trop pour une lettre. Je sens que j'abuse de votre patience et je me hâte de finir en vous demandant en grâce l'honneur et la continuation de votre chère et pastorale protection.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur mon cher et très honoré père en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

A. COURT.

Oserai-je vous prier de faire mes compliments très respectueux à Monsieur J. Saurin? Je souhaiterais bien d'avoir avec lui autant de conformité de génie que M. le marquis Duquesne et M. Vial disent que j'en ai des traits du visage[1].

Je n'ai pas eu aucune occasion de pouvoir faire passer en France l'*Histoire de la succession des églises réformées*. On ne voyage pas en France. Je n'ai pas même encore pu m'en retourner, quoique je sois extrêmement désiré par nos Églises, et que le terme de deux mois de vacances qu'elles m'avaient donné soit expiré depuis bien des jours.

Vous vous souviendrez sans doute de mon adresse[2].

MÉLANGES

VOYAGE D'UN PROPOSANT, DE LAUSANNE EN POITOU

Le journal *le Christianisme au XIX*e *siècle* a publié dans son numéro du 30 juillet 1886, sous la signature de M. de Richemond, la nomenclature du fonds Gobinaud, dit Bazel, actuellement déposé aux archives du consistoire de Melle[3]. — A la fin il mentionne le *Voyage d'un proposant de Lausanne à Couhé*. Ce n'est pas un récit, c'est la note jour pour jour des dépenses du proposant revenant dans sa province, avec l'indication des lieux qu'il traverse.

1. Avis à ceux qui cherchent le portrait, jusqu'ici introuvable, d'A. Court.
2. (Copie. Collection Court, n° 1, t. II, p. 187.)
3. Voy. plus haut, p. 277.

Cette pièce curieuse, lacunes regrettables, n'est ni signée, ni datée. Cependant, grâce à quelques indices, il est facile d'arriver à une presque certitude sur l'identité du proposant et l'époque à laquelle il effectue son voyage.

Les archives de Melle possèdent de nombreux autographes certains de Bazel. Or, la pièce en question est de la même écriture et porte ce titre : *État de ma dépence.* ». Le voyageur serait donc Gobinaud lui-même. Ceci admis, la date vient naturellement. Gobinaud (François) fut agrégé dans le corps pastoral du Poitou, par le synode du 20 novembre 1775. Le voyage se serait effectué évidemment peu auparavant, c'est-à-dire dans le courant de l'été 1775.

Gobinaud, entretenu à Lausanne par la province dut être rappelé pour prendre la place de Pougnard, dit Dézérit qui passait au service des Églises de la Saintonge et de l'Angoumois.

L'itinéraire suivi est assez étrange. Parti de Lausanne par le « voiturin », en quelques étapes, passant par Genève, notre proposant arrive à Lyon. Là, au lieu de se diriger par le chemin le plus direct vers sa destination, il descend en Vivarais, à Montbuzath, aujourd'hui annexe de la paroisse d'Araules, consistoire de Saint-Voy. Puis il remonte à Roanne, où il s'embarque sur la Loire qu'il descend jusqu'à Tours. Après deux journées d'arrêt dans cette ville, il reprend sa route par voiture, jusqu'à destination, en passant par Port de Piles, Chatellerault, Poitiers.

Ce trajet dut s'effectuer en une vingtaine de jours. On arrive à ce chiffre en comptant les « couchées », les jours d'arrêt tant à Orléans qu'à Tours, sans toutefois tenir compte du séjour plus ou moins prolongé que fit, selon toute probabilité, notre proposant à Montbuzath, car assurément il ne fit pas cet énorme crochet pour le seul plaisir d'allonger son voyage. TH. MAILLARD.

État de ma dépense depuis Lausanne.

	L.	S.	D.
Lausanne, pour le voiturier jusqu'à Genève.	5	»»	»»
pour porter la malle.	0	15	»»
Déjeuné à Rolle.	0	6	»»
Nion, dinée.	2	2	»»
Genève, soupé, étrenne et pour la malle.	3	5	»»
Pour le voiturier de Genève à Lion.	12	4	»»

	L.	S.	D.
Collonge, dinée	1	15	»»
Couchée à (effacé)	2	8	»»
Dinée à (effacé)	1	17	»»
Saint Denis, couchée	2	8	»»
Montluel, dinée	1	17	»»
Lion, pour le souper, la chambre, les étrennes, le pain et le vin	5	4	»»
Pour le voiturin de Lion et Montbuzath, en Vivaray	22	»»	»»
. . . . ou Grande Varinère, dinée	0	13	3
Saint Chaumont, couchée	1	19	»»
— dinée		8	6
Monistrol, couchée et transport de malle	3	14	»»
Issinjour[1], dinée	1	10	»»
Pour le trajet de Montbuzath à Rouanne, y compris la couchée de Rouanne	5	17	4
Pour le transport de malle de Saint-Etienne au susdit lieu de Rouanne	2	18	»»
Pour le patron qui m'a conduit de Rouanne à Orléans	8		
Pour le pain, le vin, la viande, pour le bateau	1	14	4
Couchée d'après Rouanne en suivant la Loire	1	3	»»
Couchée		16	»»
Couchée	1	1	6
Couchée	1	17	6
Orléans, demeuré un jour : pour mes repas, le transport de ma malle, le perruquier, la comédie, le pain, le vin, le fromage pour mettre dans le bateau	7	1	»»
Blois, couchée	1	16	»»
Pour le batellier d'Orléans à Tours	4	10	»»
Dépense de Tours pendant deux jours	6	»»	»»
Pour la voiture de Tours à Poitiers	9	12	»»
Pour la décharge et le transport de ma malle à Tours	1	»»	»»
Pour le dinée d'après Tours	1	6	»»
Pour la couchée de Port de Pille		18	»»
Dinée de Chatelleraud	1	6	6
Pour le déjeuné		6	»»
Couchée de la Tricherie	1	12	»»
Déjeuné de Poitiers		12	»»
Pour le port de ma malle à Lusignant	1	10	»»
Pour la voiture de Poitiers à Ruffec	5	6	»»

1. Yssingeaux.

	L.	S.	D.
Dinée de Vivonne.	1	15	»»
Couhé, couchée.	2	5	»»
Total de ma dépence.	162 l. 3 s. 11 d.		

Acheté une cane à Lion.	3	15	»»
Id. au susdit lieu, payé un port de lettre		9	»»
A Saint Etienne en Fores, acheté un couteau de chasse.	5	10	»»
Donné pour étrenne à Montbuzath.	4	4	»»
Acheté à Rouanne un ceinturon, une poudrière et un crayon.	2	10	»»
A Tours un cordon de cane.	1	1	»»
Pour aiguiser mon couteau de chasse.		12	»»
Pour un couteau et deux autres petits.	2	14	»»
	20 l. 15 s.		

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LE XVIe ET LE XVIIe SIÈCLE EN FRANCE, par Gabriel Hanotaux (Hachette 1886, 350 p. in-16).

Il ne faut médire ni de l'érudition, ni des recherches de détail, car par elles seules on arrive à l'exactitude, c'est-à-dire à la vérité. Mais lorsqu'on les quitte, c'est un vrai soulagement de lire une étude qui coordonne, résume les résultats acquis et nous présente la philosophie de l'histoire.

Bien que le volume de M. Hanotaux se compose d'une série d'articles détachés publiés dans les journaux à propos d'ouvrages parus dans ces dernières années, nous comptions sur cette jouissance en en parcourant la table des matières. Nous avons été hélas! bien vite déçu. Non que ces pages soient sans valeur. Elles se recommandent, au contraire, par la clarté et l'aisance du style et aussi par plus d'une observation juste ou ingénieuse, notamment dans le domaine de la politique pure, comme lorsque l'auteur nous explique, par exemple, en quoi consistait le pouvoir royal sous François Ier. Lors-

qu'en revanche il touche aux questions religieuses qu'il ne peut éviter puisqu'il s'occupe du XVIe et du XVIIe siècle, il se plaît à accumuler les paradoxes et les contre-vérités. En voici quelques échantillons :

Pages 40 et 41 : Les protestants « n'ont pas le droit de protester trop haut » contre la Saint-Barthélemy. « C étaient les armes qu'ils avaient forgées, qui se retournaient contre eux... La thèse des droits du prince sur les opinions religieuses de ses sujets, cette fameuse maxime du *Cujus regio ejus religio*, qui l'avait soutenue, qui l'avait mise en pratique jusques et y compris le bûcher de Servet? Les protestants. » — N'allez pas demander pourquoi cette maxime est imputée aux protestants plutôt qu'à d'autres et en quoi elle autorisait le lâche guet-apens du 24 août 1572 tendu par des princes à des sujets qui étaient leurs hôtes! Tant pis pour vous, si vous ne le comprenez pas... et poursuivez votre lecture :

« La thèse de l'intervention de l'étranger dans les querelles religieuses intestines d'une nation, qui l'avait répandue? Les protestants. Pouvait-on oublier la conjuration d'Amboise... » Or chacun sait que cette échauffourée *n'est nullement imputable aux seuls protestants*, et fut précisément provoquée par l'insolente dictature de ces *étrangers* à la solde de l'Espagne qui s'appelaient les Guises. Vous êtes tentés d'ajouter, pour corroborer cette réplique, qu'un an plus tard, en 1561, alors que les protestants étaient encore à la merci des juges ecclésiastiques, sans liberté ni droit d'assemblée, mais, notamment à la suite de l'émeute de Beauvais, traités un peu moins durement par des édits pacificateurs (avril et juillet 1561), le roi d'Espagne, c'est-à-dire l'*étranger*, fit faire à Catherine de Médicis des représentations qui ressemblaient à de véritables sommations[1]. Vous rappelez qu'après l'édit de janvier 1562, cette intervention de l'*étranger* donna aux chefs de la réaction catholique en France, cette arrogante audace qui excita le peuple à violer partout la loi, à duper les huguenots, les massacrer à Vassy et finalement les exaspérer... N'insistez pas, car l'auteur ne redoute pas plus la brutalité des faits que la curiosité du public.

Pour vous en convaincre, il suffit qu'au bas de cette même

1. Voy. la lettre de Thomas Perrenot, seigneur de Chantonnay, du 22 avril 1561, qui a été publiée en 1886 dans le *Bulletin historique du Comité des travaux historiques*, p. 16 et suivantes.

page 41 de son livre, vous lisiez que dans le *Réveil-Matin*, les *Vindiciæ* de Hubert Languet et les *Mémoires de l'État de France sous Charles IX*, « si l'on pleure sur des frères massacrés, *on n'aspire qu'à les venger par les mêmes moyens qui les ont fait périr!* » moyens d'ailleurs inventés par les protestants comme on vient de le voir. Ah! l'auteur sait bien que personne n'ira ouvrir le *Réveil-Matin* ou les *Mémoires* cités, et qu'en conséquence il peut affirmer tranquillement ce qu'il prétend y avoir vu!

Inutile, après ces citations, n'est-il pas vrai, de relever, par exemple, l'explication que M. Hanotaux donne de la Réforme, page 99 : « *ces premiers protestants furent des partageux* », et la preuve « positive » qu'il en administre pour la France, page 101, savoir ce passage des cahiers de Nîmes, de 1560 : « Le premier moyen pour arriver à ce payement (des dettes du roi) est de prendre le revenu des confréries... le second, la tierce partie des bénéfices. » Vous avez bien lu, n'est-ce pas? que c'est *pour payer les dettes du roy*. Il est donc « clair » que c'était pour remplir les poches des protestants.

On comprend dès lors qu'aux yeux de l'auteur, « l'idée générale de la Ligue qui « prit naissance parmi les classes les plus honnêtes » (p. 124), fut « *une juste revendication des droits de tous*... un gouvernement populaire » (p. 128). C'est évidemment pour cela qu'après avoir battu les ligueurs, Henri IV dut *acheter* au prix de la ruine du royaume et d'une partie de son autorité, la soumission de leurs derniers chefs, et payer les protestants qui, seuls au début de la lutte, l'avaient soutenu, en monnaie de... béarnais.

On pense bien que nous pourrions hasarder d'autres remarques. Or ce que nous venons de dire caractérise suffisamment ce que M. Hanotaux appelle (*Avertissement*, p. VII), une « récapitulation des efforts si honorables faits par l'école historique française pour étendre et préciser la connaissance de notre passé national. »

N. W.

GUERRES DE RELIGION. LE CAPITAINE MERLE

Par le comte A. de Pontbriant. Paris, Picard, 1886, 306 p. in-8°, carte.

Écrit grâce aux archives de la maison de Lagorce qui appar-

tiennent aujourd'hui à l'auteur, par un descendant du célèbre capitaine huguenot, ce livre est plutôt un recueil de documents qu'une biographie proprement dite. Non que les quatre-vingt-quatre pièces justificatives imprimées à la fin ne soient précédées d'une étude relativement étendue qui embrasse à la fois l'histoire du capitaine Merle et celle de ses descendants. Mais pour que cette étude fût complète il aurait fallu, non seulement rappeler et discuter les faits et gestes de cette famille, mais encore montrer, en esquissant l'histoire du protestantisme en Vivarais, quel rôle elle a joué dans cette histoire pendant deux siècles, avant de se laisser absorber comme tant d'autres par la religion dominante ou plutôt dominatrice.

Tel qu'il est, ce travail n'en rendra pas moins de réels services, notamment à l'histoire des guerres de religion, sans compter qu'il apporte quelques détails nouveaux sur les événements qui eurent le Vivarais pour théâtre lors des campagnes de Rohan et des Camisards. Il serait injuste de ne pas remarquer aussi que les liens de famille, qui unissent M. de P. au huguenot si redouté des ligueurs de son temps, ont peut-être contribué à rendre ce livre plus impartial que ne le sont généralement ceux des écrivains catholiques. On y lit bien, tout au début, cette phrase étonnante : « Révolte de la raison humaine contre toute autorité, tel est le protestantisme. » Mais cette déclaration de principes n'empêche pas l'auteur de rendre justice à son héros, de reconnaître, comme l'avaient déjà fait, il y a longtemps, les frères Haag dans la *France protestante*, qu'il n'était pas « un bandit à la tête d'une troupe de brigands, commettant de sang-froid les plus horribles cruautés ». Il n'a pas de peine à prouver que ce signalement ne repose en définitive sur aucun fait authentique, en remarquant, par exemple, que le procès-verbal de la prise de Mende (1579) où l'on prétend que Matthieu Merle se signala par ses excès, fut dressé en 1581 par le syndic du clergé de cette ville, dont le témoignage est nécessairement suspect. En un mot, au jugement de M. de P. et contrairement à celui qu'Imberdis s'est efforcé de répandre dans ses *Guerres religieuses en Auvergne*, Matthieu Merle « faisait la guerre comme on la faisait de son temps, ne se distinguant des autres capitaines que par sa hardiesse et par le succès de ses entreprises ». On comprend dès lors qu'en rendant compte de cet ouvrage, la *Revue des questions historiques* (1er janvier 1887), ne pouvant attaquer les conclusions de l'auteur,

ait formulé sa critique dans ces termes qu'il n'est sans doute pas inutile de relever : « Nous sommes surpris que M. de P., à plusieurs pages de son livre, *semble mettre sur le pied de l'égalité* ceux qui défendaient la vraie foi et ceux qu'il appelle justement, les novateurs imprudents ou criminels qui excitent l'esprit de rébellion. »

Ces lignes qui prêteraient à plus d'un développement ne signifieraient-elles pas, entre autres, que le pavillon ne couvre pas toujours la marchandise?

N. W.

LOUIS XIV ET L'ÉGLISE PROTESTANTE DE STRASBOURG AU MOMENT DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES (1685-1686), par M. R. Reuss. Fischbacher (1887, 290 pages, in-16)[1].

Nous regrettons vivement que ce volume n'ait pu paraître pour l'anniversaire en vue duquel il a été commencé. Il apporte, en effet, des éléments nouveaux et du plus haut intérêt pour l'histoire de la Révocation. A première vue ce territoire alsacien aurait dû rester en dehors des péripéties de cette tragique histoire : la capitulation de Strasbourg (30 septembre 1681) stipulait, en effet, le maintien de toutes les institutions politiques et religieuses de la ville. L'admiration de la multitude qui, le 30 octobre, avait assisté à l'entrée triomphale du grand roi avait été tempérée, il est vrai, par la « réconciliation » de la cathédrale avec l'Église catholique qui, sept ans plus tard (1688), ne devait encore pouvoir réclamer pour elle que trente bourgeois dans la cité protestante. Mais les bons Strasbourgeois tenaient encore plus à leurs libertés qu'à leur cathédrale et ils se disaient qu'il n'existait pas de garantie plus sûre que la signature du plus auguste roi de l'univers. Ils allaient apprendre, pour leur édification, qu'il y a une religion qui se moque des traités et une morale qui sait respecter la loi en en violant les articles les plus précis.

Les agents de cette religion et de cette morale qu'on allait voir

1. Tirage à part d'une série d'articles insérés dans le journal *le Progrès religieux*, et que nous aurions certainement signalés dans notre bibliographie du Bicentenaire, si nous en avions eu connaissance.

opérer, furent l'intendant, le gouverneur de Strasbourg, le syndic royal nommé pour surveiller le magistrat, le préteur royal (un nommé Ulrich Obrecht qui commença par abjurer entre les mains de Bossuet) et les jésuites. Nous aurions dû nommer ces derniers en premier lieu, car ce furent eux qui constituèrent la commission d'initiative du nouveau régime. Il faut lire dans le récit de M. Reuss comment s'y prirent ces personnages pour imposer aux Églises protestantes le *simultaneum* avec le culte catholique, faire emprisonner les pasteurs ou leurs ouailles sous les plus calomnieux prétextes, remplacer par des catholiques sans scrupules les conseillers protestants (1687), « recatholiser » les communes, etc.

La note triste de ce récit documentaire, c'est l'attitude effrayée et résignée du gouvernement de l'antique ville libre : il n'eut pas le courage d'une seule résistance énergique. Aussi est-ce avec un vrai soulagement qu'on constate ce courage poussé jusqu'aux nobles sacrifices, chez l'*ammeister* Dominique de Dietrich. Arbitrairement appelé à Paris (mars 1685), puis exilé à Guéret, on y essaya vainement par les divers moyens alors employés contre les huguenots, de le convertir. On dut s'avouer vaincu en le rendant, en octobre 1689, à sa famille, mais pour l'emprisonner chez lui et ne lui permettre d'assister au culte protestant, à Saint-Nicolas, qu'en mai 1692.

A part les terrorisés et les quémandeurs sans vergogne, le peuple semble avoir résisté aux convertisseurs par la force d'inertie plutôt que par une opposition déclarée. L'auteur constate, en effet, (p. 264), « que ce qui a fait la force du parti catholique à Strasbourg, dans les dernières années du XVII[e] siècle et dans la première moitié du XVIII[e] siècle, ç'a été bien moins la diminution numérique des protestants par les conquêtes répétées de l'Église, que l'augmentation rapide de la population romaine, grâce à l'immigration systématique venue des campagnes voisines, appartenant pour la plupart à l'évêché de Strasbourg ».

Quoi qu'il en soit, le récit sobre, exact, instructif de cette campagne religieuse et de ses résultats contribue fortement à mettre en relief la mauvaise foi du gouvernement de Louis XIV et à condamner un système qui a accumulé en France tant de ruines irréparables.

N. W.

FRAGMENT DE LA GUERRE DES CAMISARDS
(1692 1709) publié par Marius Tallon
Privas, 1887, 105 p. in-8°

Cette petite chronique anonyme que M. Tallon vient de tirer de l'obscurité, ne nous apprend rien de nouveau sur le soulèvement des Camisards, mais pourra servir à en préciser le détail pour les environs d'Alais, Vernoux, le Cheylard, etc.[1]

L'éditeur, déjà avantageusement connu de nos lecteurs[2], l'a fait précéder d'une introduction en XLI pages, dans laquelle il nous donne son opinion sur ce soulèvement. Il ne se borne pas avec C. Brousson, A. Court, Corteiz et tous les vrais apôtres du désert, à condamner les terribles adversaires des armées royales, mais il se refuse même à admettre en leur faveur aucune circonstance atténuante. Il faut pour cela ignorer volontairement l'état de surexcitation extrême dans lequel les Cévennes avaient été plongées par près de quarante années de dénis de justice constants, de persécutions systématiques et sans trêve, de violences souvent atroces commises contre les protestants. Prétendre avec l'auteur (page XIII) qu'en 1702 le soulèvement ne se comprend pas, comme s'il avait éclaté en 1685, c'est commettre une erreur historique et psychologique. — En 1702 l'émigration, commencée bien avant 1685, continuait. Pourquoi ? Parce que les souffrances étaient les mêmes. En 1702, l'exécrable législation qui avait abouti à la Révocation, avait été considérablement aggravée. — D'autre part, si l'on sait que l'âme humaine est douée d'une certaine force de résistance contre une tension de plus en plus douloureuse, l'on sait aussi que la perspective d'une misère grandissante, au lieu de la délivrance, jette aisément cette même âme, faible et faillible après tout, dans la fureur du désespoir. Il nous est facile, aujourd'hui, de blâmer les excès de toute nature auxquels se livrèrent les insurgés, mais il est injuste d'oublier qu'ils le furent par des êtres démoralisés par les crimes commis

1. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas cru devoir rapprocher ces faits de détail et leurs dates des passages correspondants d'autres relations ou récits. Cela eût utilement complété les notes géographiques qu'il prodigue.

2. *Bulletin*, XXXII, 337; XXXIV, 611.

contre eux au nom de la religion, et violemment privés du culte et des pasteurs qui seuls auraient pu les contenir.

Il ne faut pas, d'ailleurs, s'imaginer que les Camisards ne furent qu'un ramassis de gens de sac et de corde. M. Tallon sait aussi bien que nous que ces gens ne se battent pas comme les troupes de Cavalier et de Roland, et ne meurent pas avec l'héroïsme d'Esprit Séguier, Pierre Nouvel et Moïse Bonnet. Et si M. Tallon nous renvoie pour ses caractéristiques des révoltés, à ses citations presque exclusivement empruntées à Louvreleuil, nous lui répondrons, ce qu'il sait parfaitement d'ailleurs, que Louvreleuil et même La Baume ne sont pas des autorités impartiales. A force de vouloir ramener les exploits des Camisards aux proportions de ceux que commettent tous les jours nos repris de justice, on perd de vue les puissants, et souvent nobles intérêts engagés dans une lutte qui ne grandira jamais le prestige des armée de Louis XIV.

Si enfin, de l'introduction nous passons à la chronique elle même, il nous sera facile d'infirmer la *sincérité* que M. Tallon lui reconnaît. Voici quelques traits empruntés aux premières pages : Les soldats de Rohan sont accusés (page 4) « d'enterrer les prêtres jusqu'au cou pour jouer à la boule contre leur tête[1] » ; — le temple de Montpellier fut détruit (page 5), « pour punir les protestants de quelque entreprise audacieuse »[2] — l'édit de Révocation est (page 6) du 3 octobre ; — et Brousson (page 12) « s'était rendu fameux par ses meurtres et ses assassinats contre des prêtres surtout[3] »

Il y a encore aujourd'hui beaucoup de catholiques auxquels on persuade que les protestants ne croient pas en Dieu ni en Jésus-Christ ; il était bien plus facile de leur faire croire au XVIIe siècle, que les huguenots commettaient les crimes les plus invraisemblables.

N. W.

1. Quand donc cette phrase, ridicule à force de vouloir être sinistre, aura-t-elle le sort des prétendues lettres de Calvin au marquis du Poët ?

2. Voy. *Bulletin* XXXV, 62, les pièces, assurément peu honorables pour les catholiques, de cette procédure.

3. M. Tallon veut nous faire croire qu'il s'agit ici d'un autre Brousson ; « or le contexte prouve bien que l'auteur avait en vue celui dont la notoriété commence avant la chute du temple de Montpellier.

CORRESPONDANCE

SALNAR'S *Harmonia confessionum Fidei*

Mon cher ami,

Permettez-moi de rectifier quelques inexactitudes, que je relève dans l'article bibliographique consacré à l'ouvrage du Dr Aug. Ebrard, dans le dernier numéro du *Bulletin*, p. 387.

Tout d'abord l'*Harmonia* a paru en 1581 (*Genevæ, ap. Petrum Santandræum*) et non en 1591. J'ignore s'il y a eu une 2e édit., la première que j'ai sous les yeux, est bien de 1581.

En second lieu, elle n'est pas d'un *Salnar* quelconque, qui n'a sans doute jamais existé, mais bien de *François* SALVARD *ou* SALVART. Aymon, il est vrai, écrit deux fois *Salnar*. C'est l'une de ses nombreuses erreurs de lecture. Du reste, en comparant avec I, 248, VIII, on voit qu'il faut lire *Salvart*, comme aussi, pour le dire en passant, Goulart et non Goulars. Le fait que l'auteur de l'*Harmonia* a été pasteur à Castres aurait pu mettre sur la voie. Le *Journal de Faurin*, p. 118, et les *Mémoires de Gaches*, p. 288, le nomment par son vrai nom. Ils écrivent *Salvard* et ils ont raison contre la *France Protestante*, qui écrit *Salvart*. Au moins ai-je rencontré la forme latine *Salvardus*.

C'est vous dire que François Salvard a un article dans la *France Protestante*. Si court qu'il soit, il mentionne l'*Harmonia*.

J'ajouterai que si le Synode attribua l'*Harmonia* au seul Salvard, il résulte d'une lettre de Salvard lui-même, en date du 23 avril 1581 et conservée à Zoffingue (*Col. Zoff.*, II, Ép. 85), que Th. de Bèze, Sadeel (Ant. de Chandieu) et Lamb. Daneau furent ses collaborateurs.

Tout à vous,

PAUL DE FÉLICE.

Chartres, 20 juillet 1887.

CHRONIQUE

Friedrichsdorf et Canterbury. — La colonie de **Friedrichsdorf**, une des plus intéressantes de toutes celles du Refuge, car elle est une des seules qui ait conservé la langue et les traditions françaises, a célébré le 8 juin avec beaucoup d'éclat le jubilé trois fois séculaire de sa fondation et le cinquantenaire de son second temple.

C'est en 1687 en effet que trente-six familles de la Picardie, de la Champagne, du Languedoc, du Dauphiné et des vallées vaudoises, accueillies avec une extrême bienveillance par le landgrave de Hesse Hombourg Frédéric II, donnèrent son nom au village qu'elles bâtirent sur les pentes du Taunus, et que l'industrie et la pieuse activité huguenotes devaient faire prospérer jusqu'à nos jours. Sur les 1200 habitants actuels de Friedrichsdorf, sept cents environ descendent des Réfugiés; plusieurs en portent encore les noms; un grand nombre savent ce vieux parler aux tournures antiques et provinciales, langage parfois étrange et toujours expressif, qui fut celui des exilés volontaires pour la foi. Du reste dans ce jour de fête la population tout entière s'est réclamée des touchants souvenirs du passé et a pris sa part de la joie et de la gratitude qui remplissaient les cœurs. Dans la foule accourue de près et de loin à ce petit village orné de festons, de bannières et d'inscriptions bibliques, on remarquait de plus les délégués des Églises wallones de Hollande, de celles du Ban de la Roche, de la française de Strasbourg, des colonies du Refuge de Hanau, de Dornholzhausen et de Francfort. Après avoir assisté d'abord au culte et à la prédication en français de M. le pasteur Kleinhans (*alias* Petitjean) sur Hébreux XIII, 9, puis au banquet fraternel dans la grande salle de « la Tour Blanche », et au cortège commémoratif qui est allé déposer des fleurs au pied du monument du landgrave Frédéric, ils ont rappelé l'histoire de la colonie et lui ont exprimé leurs félicitations et leurs vœux dans des allocutions qui alternaient avec la musique et les chants.

Le lendemain après un second culte, on s'est réuni, l'on a prié et entonné un cantique dans le vieux cimetière, auprès des tombes des ancêtres.

Il restera de cet anniversaire deux témoignages durables : une médaille de jubilé à l'effigie du landgrave bienfaiteur, et un excellent livre, la *Chronique de la Colonie Réformée française de Friedrichsdorf*, suivie de documents et pièces explicatives, ornée d'illustrations. Nous nous arrêterions plus longuement sur ce volume qui fait honneur à son éditeur, M. l'instituteur Lavoyer, si le *Bulletin* ne s'était déjà à plusieurs reprises, et récemment encore, occupé de « la petite Sion française de Taunus », ainsi que l'a heureusement appelée M. J.-J. Weiss dans le récit de sa visite en 1884[1]. Mais nous ne pouvons point ne pas signaler les pages 71 à 77 de cette *Chronique*; elles racontent d'une manière bien touchante comment, suivant une tradition qui nous paraît conforme à la réalité, les onze enfants d'Abraham Privat de saint Hippolyte (Gard) atteignirent Offenbach, puis Friedrichsdorf, après avoir été violemment séparés de leurs parents.

La **Huguenot Society** de Londres vient d'accomplir du 9 au 11 juillet un pèlerinage historique à deux des premiers lieux de Refuge des Français et Wallons émigrés en Angleterre, Canterbury et Sandwich. Une quarantaine des membres de la Société, parmi lesquels plusieurs dames, ont visité d'abord, dans la vieille cité archiépiscopale, l'hôtel de Ville où, après un fort obligeant accueil du maire, ils ont entendu la lecture par M. le secrétaire municipal Flint d'un résumé des principaux documents sur l'établissement des réfugiés, leurs industries et la protection qui leur fut accordée, documents conservés pour la plupart dans les archives déposées à la Bibliothèque de la cathédrale. — M. le chanoine Fremantle avait bien voulu faire les honneurs de la cathédrale elle-même où reposent encore, à quelques pas de ceux du prince Noir, les restes d'Odet de Coligny. Le cardinal de Chatillon n'a pas, à proprement dire, un tombeau, mais son cercueil de plomb, en prévision d'un transport postérieur en France, avait été déposé sur les dalles et simplement revêtu, par dessus une forme en bois, d'une enveloppe de briques recouvertes de plâtre. C'est ainsi qu'il est demeuré depuis 1568. L'aspect est celui d'une grande malle à dos bombé, sans ornements ni inscriptions d'aucune sorte. Nous avons le regret d'ajouter que la Société a vainement sollicité jusqu'ici l'autorisation de faire réparer cette sépulture plus que modeste et d'y graver le nom et les armoiries du frère de l'amiral.

A l'église de Sainte-Croix, à laquelle s'est annexée au siècle dernier la paroisse de Saint-Pierre, M. J. M. Cooper a donné communication d'un intéressant mémoire sur « l'élément étranger dans les paroisses de Holy Cross et Sanct-Peter », celles où cet élément s'était groupé de préférence.

1. *Bulletin*, t. VIII, p. 79, et t. XXXIII, p. 411.

Vingt ans avant la Révocation il y formait près de la moitié de la population, et si les réfugiés n'inscrivaient pas toutes les naissances de leurs enfants sur les registres paroissiaux anglais, les actes funéraires, assez complets depuis le XVIIe siècle, ont permis de relever une foule de noms wallons et français : beaucoup sont cités dans cette savante étude. Quelquefois il est vrai les « étrangers » sont morts sans même laisser de nom, et l'on trouve des entrées de ce genre : « Tel jour est décédée une fille française, a été enterré un jeune garçon venu de France », ou bien le nom de baptême est indiqué sans l'adjonction de celui de famille.

Le lendemain dimanche, de nombreux fidèles et amis se pressaient dans la crypte de la cathédrale anglicane, où, par une fraternelle et chrétienne largeur, se célèbre depuis les jours d'Elizabeth le culte français réformé. C'était le service anniversaire de la fondation de l'Église. Le maire, revêtu de ses insignes, continuait par sa présence officielle et sympathique les nobles traditions du passé. Les prières françaises, prononcées par le pasteur Martin et les chants ont été cette fois, accompagnés d'un éloquent sermon en anglais du Rev. Lambert, vicaire de Greenwich, sur le texte : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée. » Au service du soir le Rev. Kinschant rappelle également les leçons et les exemples d'autrefois : les deux ministres sont descendants des Réfugiés.

La Huguenot Society déploie une activité croissante. La reproduction des registres de l'Église de Norwich est sous presse et déjà on copie ceux de Canterbury. Le catalogue de la Bibliothèque historique fondée il y a peu d'années à l'Hôpital des pauvres français de Londres, et qui renferme des ouvrages de réelle valeur, vient d'être édité avec beaucoup de soin et même de luxe, sous la direction de M. Faber.

Au banquet qui a réuni, sous la présidence de l'infatigable secrétaire honoraire M. Giraud Browning, les visiteurs à Canterbury et ceux qui les y avaient si gracieusement reçus, la présence de M. de Schickler a été l'occasion d'un échange de souhaits, aussi cordiaux que chaleureux, entre les représentants des deux sociétés sœurs, aspirant vers un même but et animées d'un même esprit.

Première commémoration du Centenaire de l'édit de Tolérance de 1787. — Lorsque ce numéro paraîtra on aura célébré dans les hautes Cévennes, par une cérémonie caractéristique, la restitution aux protestants de l'état civil, ou l'édit de tolérance qui fut le premier pas de la France catholique vers la liberté religieuse. Le 8 août 1886 une réunion fraternelle de laïques et de pasteurs qui se tenait à Saint-Étienne-Vallée-

française, eut l'idée d'élever au plan de Font-Morte[1], illustré par la lutte des Camisards, un modeste monument consacré « à la mémoire de nos martyrs et à la paix religieuse ». La somme nécessaire fut vite réunie et on dressa, sur un piédestal de calcaire, ce monument, qui consiste en un monolithe de 4 mètres de hauteur. L'inauguration a été fixée au dimanche 14 août, à onze heures précises. Nul doute qu'une foule considérable aura été entendre notre collègue, M. le pasteur et professeur Viguié, qui devait occuper la chaire, et aura ainsi répondu à l'appel dont nous reproduisons la conclusion si juste et si élevée :

« Nous ne voulons nous souvenir que de l'héroïsme des martyrs. Les haines religieuses sont depuis longtemps éteintes, du moins dans nos cœurs ; nous n'éprouvons pour nos frères catholiques, comme d'ailleurs pour tous les hommes, que l'affection la plus sincère ; et sur le théâtre même des luttes fratricides, nous voulons poser une pierre, comme un sceau de paix qui ferme à jamais l'ère maudite des haines et des guerres religieuses.

« Nous y graverons cette inscription :

A L'OCCASION DU CENTENAIRE DE L'ÉDIT DE TOLÉRANCE
LES FILS DES HUGUENOTS
ONT, SUR LE THÉATRE DES ANCIENS COMBATS,
ÉLEVÉ CE MONUMENT
A LA PAIX RELIGIEUSE ET A LA MÉMOIRE DES MARTYRS.

Victor Hugo, M. Guizot et l'Édit de 1787. — Un nouveau volume des œuvres posthumes de Victor Hugo a paru tout dernièrement : *Choses vues*. Ce sont des notes prises çà et là, des pages (il y en a de fort curieuses et de fort belles) écrites, de 1838 à 1876 : de tout un peu, en passant du grave au doux et du sévère au plaisant, voire même à l'abracadabrant.

En voici un petit extrait, qui montre que le grand poète n'était pas tout à fait au clair sur un point de notre histoire qui prend, cette année même, une actualité *centenairale*.

Il s'agit d'une « réception chez M. Guizot », le 18 décembre 1846 (M. Guizot était alors ministre des affaires étrangères, dans le dernier cabinet de la monarchie de Juillet) :

« La vieille mère de M. Guizot a quatre-vingt-quatre ou cinq ans. Elle assiste aux soirées, assise au coin de la cheminée, en guimpe et en coiffe

1. Situé sur la limite des communes de Cassagnas, Barre et Saint-Martin-de-Lansuscle, arrondissement de Florac (Lozère).

noire, parmi les broderies, les plaques et les grands cordons. On croit voir au milieu de ce salon de velours et d'or, une apparition des Cévennes. M. Guizot lui disait un jour : « Vous rappelez-vous, ma mère, le temps où votre grand'mère nous parlait des dragons qui la poursuivaient dans la montagne et des balles qui venaient trouer ses jupes?...

» A l'époque de la naissance de M. Guizot, 89 n'avait pas encore refait l'état-civil des protestants. Ils étaient hors la loi, ce qui fait que M. Guizot était né légalement bâtard. Il n'a été inscrit, en venant au monde, sur aucun registre, et ne pourrait prouver sa qualité de Français. »

On voit que Victor Hugo se trompait de date; il ne connaissait peut-être pas, ou bien il oubliait l'édit de Tolérance de 1787 qui restitua enfin aux protestants un état-civil et dont les Églises réformées de France se préparent à commémorer l'anniversaire séculaire.

Ch. R.

NÉCROLOGIE

M. le pasteur Abric-Encontre.

Nous avons le regret d'apprendre la mort, près de Montauban, le 6 août, de M. le pasteur Abric-Encontre. Né le 16 juin 1827 au Vigan, d'une famille qui se distingua dans la guerre des Camisards et fut persécutée sous Louis XV (Voy. *France protestante*, 2e éd., t. Ier, p. 25), élève de la Faculté de théologie de Montauban, gendre du professeur Pierre-Antoine Encontre et pasteur à Faugères, Aix et Paris, M. Abric a été un des premiers et plus constants amis de notre œuvre historique. Il lui envoya son adhésion dès l'origine (*Bulletin*, t. Ier, p. 74), s'intéressa activement à nos recherches (*Ibid.*, t. VII, p. 359) et conserva jusqu'à la fin le culte de notre passé. Héritier, par son mariage, des papiers du pasteur du désert Pierre Encontre (Voy. *France prot.*, 2e éd., t. VI, p. 13), il en a extrait, en 1877, *Trois lettres du refuge écrites de l'exil aux églises sous la croix*, 1685 (44 p. in-8°) et se plaisait à retracer, entre autres pour les lecteurs du *Huguenot*, les souvenirs qu'il avait recueillis sur le ministère de cet aïeul par alliance. Il laisse une belle bibliothèque, riche en livres huguenots.

N. W.

Le Gérant : Fischbacher.

Bourloton. — Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

Année		Prix
1re année,	1852	20 fr. le volume.
2e —	1853	
3e —	1854	
4e —	1855	
5e —	1856	
6e —	1857	
7e —	1858	
8e —	1859	
9e année,	1860	30 fr. le volume.
10e —	1861	
11e année,	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e année,	1869	20 fr. le volume.
19e-20e —	1870-71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	
28e —	1879	
29e —	1880	
30e —	1881	
31e —	1882	
32e année,	1883	10 fr. le volume
33e —	1884	
34e —	1885	15 fr.
35e —	1886	10 fr.

Chaque livraison séparée : 2 francs.
Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.
On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.
Une collection complète (1852-1886) : 330 francs.
Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

LES SYNODES DU DÉSERT, par Ed. Hugues, papier de Hollande et gravures, Paris. 3 vol. in-4 de 1800 pages. Prix de l'ouvrage : 150 francs.

HENRI DE COLIGNY, seigneur de Chastillon, par le comte Jules Delaborde. Paris, 1887, 143 p. in-8. Prix : 5 fr.

LES MONTALBANAIS ET LE REFUGE, par Henri de France. Montauban, 1887, 555 p. in-8. Prix, à Montauban : 5 fr.

CORRESPONDANCE DES RÉFORMATEURS dans les pays de langue française, par A.-L. Herminjard, tome VII (1541-1542), 1886, 1 vol. gr. in-8. Prix : 10 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE.

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles et demie. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. »» pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. »» pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. »» pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. »» pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1887